ogeo FUND

5 ANS

RAPPORT ANNUEL 2012

La clepsydre fonctionne sur le même principe que le sablier, mais c'est l'écoulement d'une quantité d'eau et non de sable qui renseigne la durée écoulée. Tout au long de ce rapport, la métaphore des instruments de mesure renforcera visuellement notre trajectoire de 2012. Cette métaphore illustre notre vision de ce qu'est un fonds de pension : une organisation axée sur la durée, soucieuse de mesurer précisément et en permanence les effets de ses actions.

Un bon rendement et une organisation rigoureuse ont été au rendez-vous durant l'année 2012. C'est aussi la cinquième année d'existence d'OGEO FUND. En 5 ans, le modèle a eu le temps de prouver sa pertinence. Toutefois, le contexte économique fluctuant agit comme l'eau dans la clepsydre : la pression est réelle ! Avec prudence et anticipation, l'équipe d'OGEO FUND procède en permanence à des ajustements.

En mémoire de Marc Willems

Le décès soudain de notre ami et collègue Marc Willems est survenu le 1er septembre 2012 à Jette. Marc était administrateur indépendant depuis 2009 au sein du conseil d'administration d'OGEO FUND, dans lequel il était très actif et engagé. Il avait été chef de cabinet aux Affaires Sociales wallonnes, ainsi que chef de cabinet adjoint et Directeur de la cellule Pensions auprès de différents Ministres des Pensions.

Par ses connaissances techniques et son relationnel important, il a activement aidé OGEO FUND à se développer en mettant en exergue la bonne gouvernance et la gestion prudente. Au-delà de son grand professionnalisme, de sa rigueur intellectuelle et de sa profonde intégrité, Marc était une personne appréciée de tous pour ses nombreuses qualités humaines dont le sens de l'écoute, le respect de l'autre et un sens de l'humour subtil.

Cher Marc, nous gardons de toi une reconnaissance profonde pour le « professionnel » et un souvenir ému de « l'homme ».

TABLE DES MATIÈRES

Chiffres clés 2012 6

Evolution d'OGEO FUND 7
Offre 9
Atouts 11

Partie 1 — La parole à OGEO FUND 13

Le mot du Président 13
Interview du comité de direction 17

Partie 2 — OGEO FUND de 2007 a 2012 21

Au fur et à mesure 21
Les temps forts 2012 22

Partie 3 — Un modèle efficace et novateur 25

Une politique de placement diversifiée et participative 25
Des experts reconnus du monde de la finance 26
Des immeubles répartis sur toute la Belgique 26
Des partenaires triés sur le volet 27

Partie 4 — Une organisation au service de ses membres 29

Des organes de gestion souples et réactifs 29
Une gouvernance renforcée 29
La structure d'OGEO FUND 30
Des clients acteurs de la décision 31

Partie 5 — OGEO FUND centre d'expertise 35

Un tiers des communes sans stratégie de financement 35
Une force de proposition 36

Les cahiers d'OGEO FUND 37

Les principaux investissements immobiliers 38
Les organes de gestion 40
Le rapport de gestion 45
Les comptes annuels 62
Le rapport du commissaire 76

CHIFFRES CLES 2012

OGEO FUND est un organisme de financement de pensions fondé en 2007.
Son objet principal est d'être une source sûre de financement des pensions légales (premier pilier) dont la gestion lui a été confiée par ses entreprises d'affilation.
OGEO FUND s'adresse aux institutions publiques et parapubliques : villes et communes, provinces, intercommunales, CPAS, etc.

5ème plus grand fonds de pension de Belgique

212 millions d'euros de bénéfices*

934 millions d'euros d'actifs sous gestion

5 ans d'existence

493 millions d'euros d'actifs en surcouverture**

4.020 bénéficiaires actuels ou futurs bénéficiaires de rentes répartis entre **8** entreprises d'affiliation

Un rendement financier de **9,17%**

(*) Dont 78,6 millions d'euros de résultat financier.
(**) Surcouverture : les actifs représentatifs d'OGEO FUND à fin 2012 s'élèvent à 863 millions d'euros par rapport à des engagements de 370 millions d'euros.

EVOLUTION

Grâce à une allocation d'actifs prudente et diversifiée, ainsi qu'à une poche immobilière de grande qualité, OGEO FUND a dégagé de bonnes performances financières en comparaison avec la moyenne des fonds de pension belges.

Des actifs sous gestion en augmentation

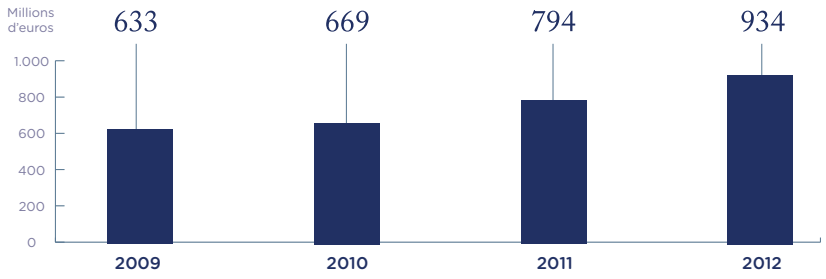

Une surcouverture importante et en augmentation*

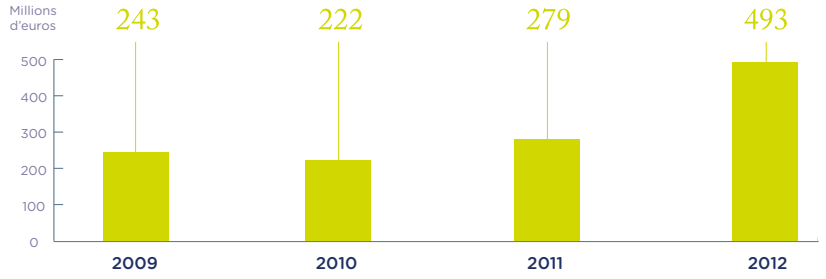

(*) Cette surcouverture s'explique notamment par le transfert d'une partie de nos engagements à l'ONSSAPL.

« La solidarité, qui me tient à cœur, est rendue possible dans un modèle de type OGEO FUND qui est un fonds de pension ouvert, multi-employeurs. Grâce à ce schéma, chacune de nos entreprises d'affiliation, quelle que soit sa taille, a accès à des produits performants et sécurisants ».

Intervention d'André Gilles, Président du conseil d'administration, conférence d'OGEO FUND du 16/11/2012.

L'OFFRE OGEO FUND

La problématique des pensions doit être envisagée dans une perspective globale.
Grâce à sa structure souple, OGEO FUND apporte un panel de solutions modulables à ses clients.

Premier pilier

Fondé en 2007, l'objectif d'OGEO FUND est d'être une source sûre de financement des pensions légales. C'est le seul organisme de financement des pensions multi-employeurs dédié à la pension légale des mandataires et des agents statutaires.

OGEO FUND s'adresse principalement aux communes et intercommunales belges afin de les accompagner dans leurs obligations de pension :

- **La pension des mandataires des administrations communales et provinciales,**
- **La pension du personnel statutaire** (ou qui a eu une carrière mixte, c'est-à-dire en tant que statutaire et contractuel).

OGEO FUND a mis en place une gestion cantonnée pour chacune de ses entreprises d'affiliation. Celles-ci disposent ainsi à tout moment d'une situation comptable analytique qui leur est spécifique.

Préfinancement des cotisations ONSSAPL

OGEO FUND peut également préfinancer les cotisations dues par les entreprises d'affiliation à des organismes de sécurité sociale (l'ONSSAPL - l'Office National de Sécurité Sociale des Administrations Provinciales et Locales ou l'ONSS des parastataux).

Le périmètre d'intervention d'OGEO FUND

Premier pilier
(pensions légales)

➜ Mandataires publics et personnel statutaire

➜ Possibilité de préfinancement des cotisations à l'ONSSAPL

Deuxième pilier
(pensions complémentaires ou extra-légales)

➜ Personnel contractuel

« Ce qui constitue la plus grande différence entre premier pilier, d'une part, et deuxième et troisième piliers, d'autre part, est le degré de solidarité incorporé dans le système. Un régime par capitalisation présente l'avantage d'être insensible aux aléas de la démographie là où un régime par répartition en est tributaire ».

Intervention d'Etienne de Callataÿ,
conférence d'OGEO FUND du 16/11/2012.

Une entreprise d'affiliation qui choisit ce système a donc la possibilité d'optimiser son « budget pension » sur des échéances davantage en rapport avec la durée réelle de ses engagements de pension, et non au rythme imposé par l'ONSSAPL.

Une entreprise qui a transféré une partie de ses engagements à l'ONSSAPL, et qui a des engagements résiduels complémentaires à sa charge, peut confier à OGEO FUND la gestion de ses pensions. L'intérêt est d'avoir un seul interlocuteur, ce qui permet une gestion plus transparente tant pour les affiliés que pour les pensionnés.

Deuxième pilier

Afin d'offrir une solution du « deuxième pilier » aux entreprises d'affiliation, une nouvelle entité a été créée en avril 2008 - OGEO 2 PENSION - toujours sous la forme juridique d'un organisme de financement de pensions (OFP), pour bénéficier du même cadre prudent, flexible et adapté qu'OGEO FUND.

OGEO 2 PENSION permet aux entreprises d'affiliation qui le souhaitent de mettre en place un système de pensions complémentaires pour leur personnel contractuel. Les contractuels, nombreux dans les administrations publiques, se trouvent en effet très souvent pénalisés, avec des pensions moins élevées de 20% en moyenne par rapport à leurs collègues statutaires.

La solution développée par OGEO 2 PENSION est la plus complète du marché et est attractive en matière de coûts :

- Choix entre le versement d'une rente mensuelle ou d'un capital à l'âge de la pension ;
- Choix entre des rendements entièrement redistribués ou une formule avec capital et rendement minimum garantis ;
- Coûts de gestion réduits ;
- Pas de frais d'entrée ni de frais de sortie.

LES ATOUTS D'OGEO FUND

À la base du développement d'OGEO FUND, une philosophie de « non profit » originale et novatrice, qui a motivé plusieurs entreprises à adhérer au modèle. Les caractéristiques fiscales et financières sont également très attractives.

Approche novatrice
En mariant harmonieusement solidarité et capitalisation, OGEO FUND se distingue de toutes les solutions existantes sur le marché belge.

Rendements redistribués
N'ayant pas d'actionnaires à rémunérer, OGEO FUND fait bénéficier ses entreprises d'affiliation, après déduction des frais, de l'intégralité du rendement.

Economies d'échelle importantes
Etant dans le Top 5 des fonds de pension belges, OGEO FUND a accès aux meilleurs professionnels et offre dès lors des prestations de très haut niveau à toutes ses entreprises d'affiliation, quelle que soit leur taille.

Pas de frais d'entrée ni de frais de sortie
Les entreprises d'affiliation ne sont soumises à aucun frais d'entrée ni de sortie.

Poche immobilière à haut rendement
Les placements immobiliers sont essentiellement locatifs (baux commerciaux de longue durée) et répartis sur toute la Belgique.

Experts financiers de renom
OGEO FUND a choisi de mettre en place un comité financier auquel participent des experts indépendants de renom.

ogeo FUND

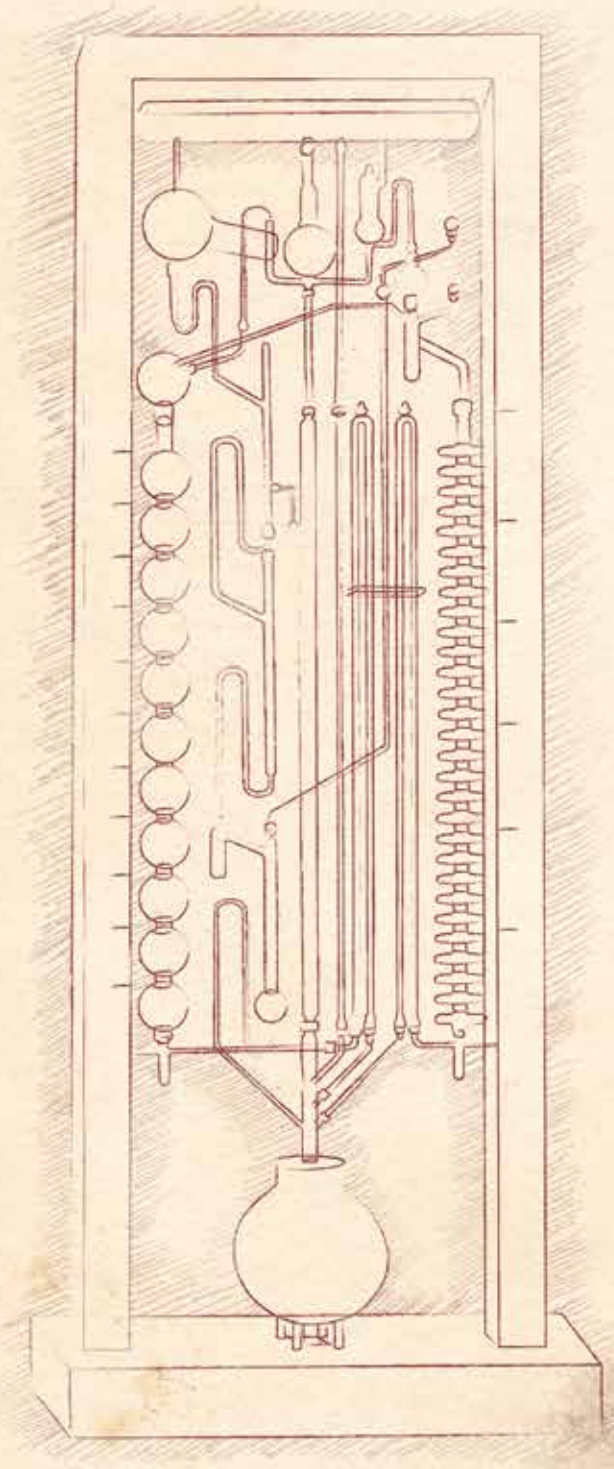

Reproduction de la clepsydre de l'AIDE,
œuvre de l'artiste Bernard GITTON.

André Gilles, Président
du conseil d'administration

LA PAROLE A OGEO FUND

Le mot du Président

« Une approche de la maîtrise du temps en rapport avec une approche de la maîtrise des pensions »

La clepsydre est le premier instrument imaginé par l'homme pour mesurer des périodes de temps et non pas pour déterminer l'heure de la journée.

Un parallèle peut exister avec la vision que je me fais d'OGEO FUND, à savoir une mesure de l'évolution des pensions légales tout en préservant jalousement les droits à la pension des statutaires des entreprises d'affiliation qui nous font confiance.

Comme une clepsydre, OGEO FUND doit intégrer de nombreux paramètres, certains fluctuants, certains statiques, pour non seulement rester prudent dans les allocations d'actifs mais être aussi efficace que possible pour servir les rentes légales.

Force est de constater qu'après 5 ans d'existence, le modèle répond aux espoirs initiaux. La pression engendrée par les éléments internes et externes nous incite à constamment revoir nos réglages ; rien n'est acquis ! C'est la raison d'être d'OGEO FUND !

2012 a été une excellente année pour notre fonds de pension, laquelle tranche avec celle de 2011 ; un rendement global de 9,17% tout en privilégiant une réelle diversification et une grande prudence dans le choix de nos actifs. Reconnaissons en toute modestie que 2012 doit être vue comme une année de rattrapage après une année 2011 relativement décevante.

Qu'en sera-t-il de 2013 ? Une année probablement plus difficile avec de nombreuses inconnues tant économiques que politiques mais également avec l'espoir d'une sortie de crise mettant l'accent sur le respect des individus et de leurs droits essentiels.

Les prix des actifs évoluent selon des cycles, c'est l'une des rares constantes de l'investissement. Ces cycles sont à l'origine de nombreuses erreurs ; la confiance aveugle des gestionnaires dans le timing de ces cycles est l'un des plus grands destructeurs de capital. **Nous croyons que nous sommes dans la dernière partie d'un cycle, qui va inévitablement se corriger.** Ne nous demandez pas quand cela se produira. Ce que nous savons, c'est que les investisseurs paient cher pour les flux de trésorerie sur les marchés actuels.

Nous savons aussi que les taux d'intérêt sont à des niveaux historiquement bas.

La communauté financière est actuellement sous forte pression pour générer des rendements, mais l'achat d'actifs, ayant une forte probabilité de baisse de prix, ne séduit pas, surtout dans le cas d'un changement de taux d'intérêt. Les prix de ces actifs finiront par évoluer et deviendront attractifs.

Aux Etats-Unis, de bons chiffres immobiliers soutiennent la tendance haussière. En Europe, l'indicateur de confiance allemand, les chiffres de la production italienne et les conditions de levée des capitaux espagnols sont plutôt rassurants.

Nous le voyons, le consensus acheteur se reforme rapidement et efficacement. Et pourtant, le traitement imposé aux autorités chypriotes mérite que l'on s'y attarde. Il s'agit d'un précédent incroyablement dangereux ; même s'il n'est pas encore en vigueur au moment d'écrire ces lignes… Le mal est fait !

Cette décision paraît tellement improvisée que tous les acteurs s'en rejettent la responsabilité, craignant probablement les foudres des autorités mais aussi des ressortissants et banques russes qui en seront les principales victimes. Quelle sera la suite? On peut aussi craindre un effet de contagion pour les autres pays du sud ; voire un exemple qui sera d'application dans d'autres pays européens…. Le danger est là et mine la confiance générale.

On peut se poser dès lors deux questions :

- **Le risque systémique va-t-il se rappeler à notre bon souvenir?**
- **Cette mesure est-elle annonciatrice d'un défaut généralisé dans le chef de certains pays?**

A priori, la réponse à ces deux questions est négative, en atteste la bonne résistance des marchés financiers mais il n'en reste pas moins vrai que les montagnes de dettes subsistent en Europe comme aux Etats-Unis et que les remèdes proposés paraissent bien dérisoires.

C'est ce que doit se dire le nouveau Président chinois Xi Jinping quand il reçoit le secrétaire américain au trésor Jacob Lew au Palais du Peuple: « nous avons énormément d'intérêts communs ». L'économie chinoise est vulnérable à la dette publique des Etats-Unis dont elle est le premier détenteur étranger et le deuxième partenaire commercial.

Les crises budgétaires à répétition aux Etats-Unis finiront-elles par lasser le créancier et principal fournisseur qu'est la Chine? **Rappelons qu'au-delà d'un certain seuil, le problème de la dette devient le problème du créancier.**

Nous pouvons craindre que ce soit une bombe à retardement. La logique économique finit toujours par se rappeler à notre bon souvenir ! Il faut rembourser ses créanciers. **Notre conseil: diversifier encore et toujours et investir dans ce qui a du sens et autant que possible dans des actifs tangibles et des**

projets à valeur ajoutée. Le récent épisode chypriote en est la parfaite illustration pour les créanciers russes.

Donc, pas d'optimisme excessif pour 2013. Le risque systémique est écarté en Europe, mais la zone est en récession. Les tensions sociales sont fortes et le risque politique ne doit pas être sous-évalué. Entre réformes structurelles et récession, les pays européens pourront-ils respecter leurs engagements de réduction des déficits publics en 2013 ?

Il en va des flux financiers comme du principe de la clepsydre. Le problème est qu'au fur et à mesure que le bol se vide, le débit de l'écoulement devient plus faible. En effet, cela résulte d'un phénomène assez simple. La pression engendrée par une hauteur d'eau diminue en même temps que le récipient se vide. La quantité d'eau écoulée pour une même durée est donc différente lorsque le bol est plein et lorsqu'il est presque vide, ce qui pose des problèmes d'exactitude. Il en va de même pour notre environnement économique.

Au-delà des cette problématique de flux, je tiens à remercier les entreprises d'affiliation qui nous font confiance, les anciennes et les récentes. Mes remerciements vont également à notre conseil d'administration ainsi qu'aux équipes d'OGEO FUND pour le travail et leur implication dans une structure qui se veut au service de tous. **Un souvenir particulier pour feu notre administrateur Marc Willems, dont le travail et la grande humanité sont unanimement salués.**

André Gilles
Président du conseil d'administration

« Rappelons qu'au-delà d'un certain seuil, le problème de la dette devient le problème du créancier »

ogeo FUND

12345

LA PAROLE A OGEO FUND

Interview du comité de direction
« Le cap est maintenu »

Quels sont vos commentaires sur les résultats 2012 d'OGEO FUND ?

Nous avons soufflé en 2012 notre cinquième bougie et avons donc un peu de recul. **Nous sommes satisfaits d'afficher un rendement réalisé pour 2012 de 9,17%, mais également que le rendement moyen obtenu sur les cinq dernières années soit supérieur au rendement moyen des autres fonds de pension belges réalisé sur la même période.** A noter que ce rendement moyen dépasse ce que peut garantir actuellement une société d'assurances, à savoir ± 2,25%.

Cet excellent rendement contribue fortement à notre bénéfice qui est de 212 millions d'euros. Certes, certains fonds de pension affichent des rendements supérieurs, mais il s'agit bien souvent de fonds qui étaient tombés plus bas en 2011 et qui ont une approche plus « agressive » que la nôtre, à savoir des poches d'actions plus importantes. Ils sont dès lors davantage influencés par l'environnement économique qu'OGEO FUND. Notre politique de diversification, et notre poche immobilière de grande qualité, nous permettent d'amortir les chocs et de réduire la volatilité.

Un autre élément très important est que nous maintenons un excellent taux de surcouverture. Ce qui signifie que nos actifs de couverture sont 2,3 fois supérieurs à la charge des pensions à venir. C'est un aspect essentiel car finalement, notre métier consiste à disposer de liquidités suffisantes pour assurer le paiement des rentes de pensions présentes et futures. Pour mémoire, cette surcouverture est en partie rendue possible grâce au passage de certaines de nos entreprises d'affiliation à l'ONSSAPL.

Un regard sur l'année 2012 avec les membres du comité de direction d'OGEO FUND. A travers les eaux tumultueuses d'un environnement financier toujours peu prévisible, OGEO FUND va de l'avant. Le rendement 2012 est de 9,17 % et le bénéfice de 212 millions d'euros. Le modèle mis en place il y a 5 ans s'avère transparent et efficace. Tout en privilégiant une stratégie de placement prudente et diversifiée, les rendements sont au rendez-vous.

Dans quelle mesure l'environnement macro-économique de 2012 influence-t-il votre gestion ?

L'environnement macro-économique global est resté difficile. L'Europe a des débuts de solutions, mais pas encore de solutions définitives. L'éclaircie majeure vient des Etats-Unis, qui ont montré des signaux encourageants fin 2012, lesquels tendent à se confirmer en 2013.

Le gros enseignement de 2012 est que certains types d'investissement, qui peuvent être considérés à ce jour comme des placements dits « sûrs et de qualité » peuvent, demain, être à l'origine de déboires financiers importants. Qui peut prédire ce que réserveront les obligations d'état y compris sur des « rocs » comme l'Allemagne dans les mois à venir ? Une crise des « govies » est-elle totalement exclue ?

En quoi ce climat d'incertitude financière et des marchés influence-t-il OGEO FUND ?

Nous devons plus que jamais poursuivre notre politique de diversification et de gestion prudente, tout en osant nous intéresser à des projets peut-être un peu moins « conventionnels », mais qui pourraient donner de bons rendements à terme. Oser sortir des sentiers battus. L'année 2013 va être très « challenging » de ce côté-là.

Notre comité financier confirme d'ailleurs le fait que les anciennes « valeurs sûres » peuvent demain subir des krachs. D'où la nécessité accrue d'une diversification soutenue, et l'attention à porter à d'autres pistes. Les actions, par exemple, en les choisissant bien, peuvent apporter des rendements intéressants tout en privilégiant la qualité et la diversification.

Y a-t-il eu des changements dans votre organisation ?

Nous avons sélectionné **un nouveau gestionnaire d'actifs** : KBC Asset Management. Celui-ci vient s'ajouter aux trois gestionnaires avec lesquels nous travaillions déjà : Degroof, Crédit Agricole et Dexia Asset Management. **Leurs performances sont passées en revue tous les trois mois et ils sont régulièrement mis en concurrence.**
Nous avons aussi réorganisé notre comité financier afin d'être le plus en phase possible avec l'évolution des marchés. Nous y associons désormais plus étroitement nos gestionnaires d'actifs et plusieurs experts indépendants. Le but de ce comité est de pouvoir soumettre au conseil d'administration la meilleure stratégie possible en ce qui concerne l'allocation d'actifs.

Dans la foulée, la mise en place d'un comité ALM (Asset Liability Management) est en cours. En matière de bonne gouvernance, ce comité ALM nous permettrait de renforcer notre vision long terme quant à l'adéquation entre nos placements et nos engagements.

A noter que l'instauration d'un tel comité, tout comme pour le comité financier, n'est pas imposée par la loi mais résulte d'une démarche purement volontariste des organes de gestion d'OGEO FUND.

Nous avons veillé à **maintenir en 2012 des critères de gouvernance élevés**, notamment en enrichissant de manière permanente notre guide de bonne gouvernance qui détaille l'ensemble des procédures en application dans notre fonds de pension, en vue d'une maîtrise des risques adéquate.

Notre staff continue à se spécialiser dans les différents domaines de

compétence - immobilier, placements financiers etc. - et ce afin de maintenir un service de qualité. **Les frais de gestion demandés par OGEO FUND à ses entreprises d'affiliation restent très réduits par rapport au « full service » proposé :** gestion des actifs, établissement des projections financières, préfinancement des cotisations, paiement des rentes de pensions etc.

Avez-vous élargi votre base de clientèle ?

Suite à l'adhésion de l'AIDE à OGEO FUND en 2012, nous comptons à présent **8 entreprises d'affiliation**, ce qui représente plus de 900 millions d'actifs sous gestion. Certes, OGEO FUND a traversé des turbulences durant ces cinq premières années, mais il est parvenu à se hisser dans le Top 5 des fonds de pension belges. **Le modèle est à présent transparent, apaisé et efficace.** La structure tient la route et les rendements sont au rendez-vous. Les hypothèses de calculs actuariels prises en compte concernant les tables de mortalité des affiliés sont pertinentes et corroborées par 5 ans d'expérience.

Le challenge actuel consiste à **poursuivre le développement d'OGEO FUND et à y parvenir également en dehors de l'environnement principautaire**. Des contacts sont en cours avec plusieurs intercommunales du sud et du nord du pays, intéressées par notre modèle. Il faut rappeler que le cadre juridique régissant les fonds de pension a fortement évolué avec l'entrée en vigueur d'une nouvelle législation de 2007.

Celle-ci avait été conçue au départ pour rendre la Belgique attractive au niveau international. Nous avons des **discussions préliminaires avec certains interlocuteurs hors Europe.**

Quels sont vos principaux projets pour 2013 ?

Outre le **développement territorial** évoqué ci-avant, nous entendons renforcer notre positionnement en tant que centre d'expertise en matière de pension des premier et deuxième piliers.

Nous avons notamment initié une recherche avec l'Université de Liège concernant le financement des pensions des mandataires et des contractuels dans les communes wallonnes et bruxelloises. Cette enquête est suivie par un comité d'accompagnement qui associe l'ONSSAPL, le cabinet du Ministre wallon des Pouvoirs Locaux Paul Furlan et la direction générale opérationnelle des Pouvoirs Locaux.

Le but de ce centre d'expertise est de pouvoir informer de manière régulière nos affiliés de toutes les évolutions relatives aux pensions, et de pouvoir continuer à leur proposer les solutions les plus modernes et novatrices pour leurs prestations de retraite. **Car l'innovation fait aussi partie de notre mission.**

Des contacts sont également en cours avec d'autres fonds de pension (notamment avec la Caisse de Dépôt et Placement du Québec) pour un partage de risque et une potentielle syndication d'investissements importants.

2013 verra donc se poursuivre notre politique de gestion prudente et diversifiée couplée à une démarche d'innovation, d'ouverture et de développement.

ogeo FUND

12345

OGEO FUND DE 2007 A 2012

Au fur et à mesure

OGEO FUND compte cinq ans d'existence. Durant cette période, le fonds de pension est parvenu à se hisser dans le Top 5 belge. Les actifs sous gestion sont en augmentation, la surcouverture est importante et également en augmentation, le nombre de clients progresse et les rendements sont au rendez-vous.

Avec plus de 4.000 affiliés répartis entre 8 entreprises d'affiliation, OGEO FUND gère aujourd'hui près d'un milliard d'euros d'actifs.

La pertinence du modèle est confortée par les chiffres : le rendement réalisé en 2012 est de 9,17 % et le rendement moyen obtenu sur les cinq dernières années est confortable en comparaison avec le rendement moyen des autres professionnels gérant la problématique des pensions en Belgique.

2007

Transformation de l'ASBL Fonds de Pensions et de Secours de l'Association Liégeoise d'Electricité en TECTEO FUND OFP le 13 juillet

2008

TECTEO FUND OFP devient OGEO FUND OFP le 29 février

Création d'OGEO 2 Pension pour offrir une solution « deuxième pilier » (10/04)*

Affiliation de l'IILE-SRI (01/07)

Affiliation de la CILE (01/12)

2009

633 millions d'euros d'actifs sous gestion

243 millions d'euros d'actifs de surcouverture

Affiliation de la Ville et du CPAS de Seraing – mandataires communaux (01/07)

2010

669 millions d'euros d'actifs sous gestion

222 millions d'euros d'actifs de surcouverture

Affiliation de la Province de Liège (01/01)

Affiliation de la Ville et du CPAS de Seraing – personnel (19/04)

2011

794 millions d'euros d'actifs sous gestion

279 millions d'euros d'actifs de surcouverture

Affiliation de TECTEO RESA (ex-ALG) (01/07)

2012

934 millions d'euros d'actifs sous gestion

493 millions d'euros d'actifs de surcouverture

Affiliation de l'AIDE (01/01)

Cinquième plus grand fonds de pension de Belgique

2013...

Projets de développement en Belgique et à l'international

Mise en place du centre d'expertise en matière de pensions

(*) *L'institution de retraite professionnelle OGEO 2 PENSION est née de la transformation de l'ASBL « Caisse de Pension du Logement » de Herstal en Organisme de Financement de Pension (OFP) en date du 10 avril 2008. Elle a adopté la forme d'OFP, répondant ainsi aux prescrits de la loi relative au contrôle des institutions de retraite professionnelle du 27 octobre 2006.*

12345

Les temps forts 2012
Le Salon des Mandataires

Comme les autres années, OGEO FUND a participé activement au Salon des Mandataires de Marche-en-Famenne qui s'est tenu les 9 et 10 février 2012. Il s'agit d'un rendez-vous incontournable des Pouvoirs locaux, mais également de tous ceux qui participent à la gestion des communes, des provinces, des CPAS et des intercommunales en Région wallonne.

Les temps forts 2012
La conférence OGEO FUND

Le 16 novembre 2012, OGEO FUND a organisé, au Palais des Congrès de Liège, une journée d'échanges et d'information réservée à ses entreprises d'affiliation.

Celles-ci ont eu l'opportunité de rencontrer des spécialistes, de dialoguer avec l'ensemble de la direction et du personnel d'OGEO FUND et d'approfondir les questions relatives au domaine des pensions.

Plusieurs intervenants sont venus s'exprimer sur la problématique des pensions et ont pu présenter leur vision :

- **Etienne de Callataÿ**, Chief Economist et Responsable du département d'analyse financière de la Banque Degroof : « L'Europe, entre précipice et précipitation » (Photo 1).
- **Anne Thiry**, Managing Partner Actuary d'ESOFAC et actuaire désigné d'OGEO FUND : « Le rôle, les missions et les responsabilités d'un actuaire désigné » (Photo 2).
- **Philippe Nys**, Administrateur général adjoint à l'ONSSAPL : « Fonds de pension solidarisé de l'ONSSAPL - Perspectives » (Photo 3).
- **Florence Delogne**, Conseillère au cabinet du Ministre des pensions : « La réforme des pensions des fonctionnaires » (Photo 4).
- **Les membres du comité de direction d'OGEO FUND :** « Evolution et organisation du fonds de pension OGEO FUND » (Photo 5).
- **André Gilles**, Président du conseil d'administration d'OGEO FUND : Conlusion (Photo 6).

i Le contenu des interventions est disponible sur le site www.ogeofund.be

« Un des principaux atouts d'OGEO FUND est le service rendu à ses entreprises d'affiliation. Nous proposons à nos affiliés un service sur mesure, une approche mariant la solidarisation et la capitalisation, une redistribution intégrale des rendements après déduction des frais et une écoute permanente par la mise en place de réunions de travail périodiques, séminaires thématiques, site internet reflétant notre souci de transparence ».

Intervention d'Emmanuel Lejeune, conférence d'OGEO FUND du 16/11/2012.

12345

UN MODELE EFFICACE ET NOVATEUR

L'approche novatrice développée depuis 5 ans par OGEO FUND marie harmonieusement solidarité et capitalisation. La philosophie de « non profit » en fait un modèle entièrement tourné vers ses entreprises d'affiliation. Pour mémoire, tous les profits sont ristournés après déduction des frais. Les entreprises d'affiliation sont directement associées à la définition et à la mise en place de toutes les décisions importantes, notamment en matière de politique de placement.

Une politique de placement diversifiée

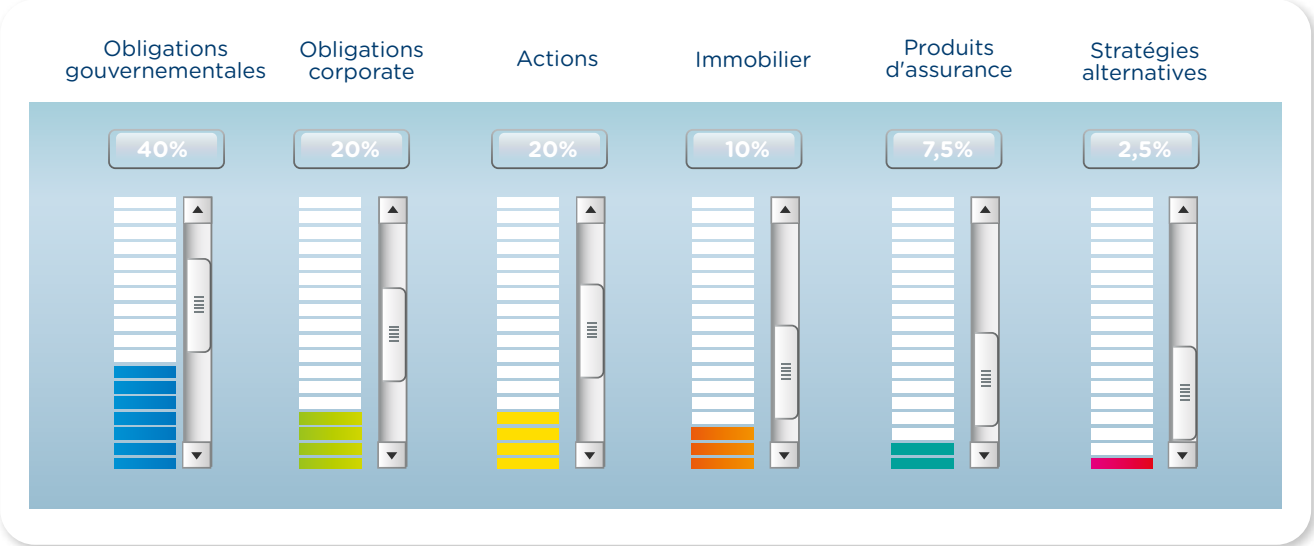

Une performance théorique adéquate pour garantir le paiement des rentes

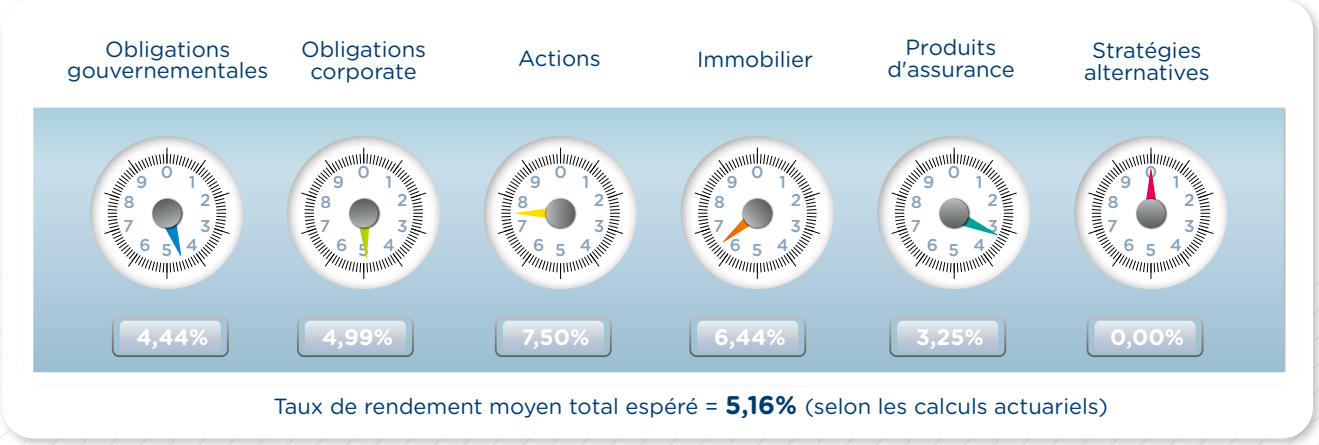

Taux de rendement moyen total espéré = **5,16%** (selon les calculs actuariels)

12345

Une politique de placement diversifiée et participative

OGEO FUND a revu sa politique de placement en 2012. Afin de limiter au maximum les risques, OGEO FUND joue la carte de la diversification en utilisant plusieurs classes d'actifs différentes. Pour chacune de ces classes d'actifs, des bornes minimales et maximales ont été fixées afin de pouvoir migrer rapidement d'une classe à l'autre en fonction de l'évolution des marchés.

De même, il est demandé aux gestionnaires d'actifs d'avoir la plus grande diversification possible au sein de chacune des classes d'actifs, et d'opter pour celles qui présentent le couple rendement/risque le plus intéressant.

La politique de placement d'OGEO FUND s'appuie sur les compétences suivantes :

- **Les entreprises d'affiliation** sont des acteurs dans la prise de décision, en tant que membres de plein droit à l'assemblée générale. Tout le rendement leur revient, après déduction des frais, car il n'y a pas de capital à rémunérer.

- **Des experts reconnus** du monde de la finance aident à identifier la meilleure stratégie, compte tenu de l'évolution des marchés financiers (voir ci-après le comité financier).

- **Les gestionnaires d'actifs** se voient attribuer des mandats de gestion discrétionnaire diversifiés.

Des experts reconnus du monde de la finance

Le comité financier a pour vocation de nourrir un débat constructif par rapport à la situation des marchés. Aucune disposition légale ou réglementaire n'oblige à se doter d'un tel organe, mais sa mise en place contribue incontestablement au professionnalisme d'OGEO FUND.

La mission principale du comité financier est d'évaluer de manière neutre et indépendante les indicateurs financiers clés, la qualité des portefeuilles et la stratégie de placement. Il soumet des recommandations pragmatiques au conseil d'administration d'OGEO FUND.

Le comité financier a également une mission d'avis et de conseil vis-à-vis des organes de gestion d'OGEO FUND.

Une modification importante dans la composition du comité financier a été effectuée. Les gestionnaires d'actifs y sont désormais associés.

Des immeubles répartis sur toute la Belgique

Le portefeuille immobilier distingue OGEO FUND de la plupart des autres fonds de pensions belges, qui investissent rarement en « brique ». En effet, leurs investissements immobiliers sont en général réalisés au travers de fonds d'investissements ; alors qu'OGEO FUND, en partenariat avec Integrale, a choisi d'avoir un contrôle direct sur ses biens immobiliers.

Les placements immobiliers d'OGEO FUND sont essentiellement locatifs, répartis géographiquement sur l'ensemble de la Belgique.

Cette politique immobilière est développée essentiellement en partenariat avec Integrale Caisse Commune d'Assurance. **Le principe est de rechercher des bâtiments occupés par des locataires de qualité qui s'engagent pour des périodes de minimum 9 ans, avec des loyers indexés.**

A fin décembre 2012, le montant total des investissements immobiliers réalisés en partenariat avec l'Integrale s'élevait à 62 millions d'euros. Le rendement attendu est de l'ordre de 6%.

Total espaces d'archives	26.284 m²
Total espaces de bureaux	69.804 m²
Total places de parkings	1.466

Au travers de l'adhésion de certaines de ses entreprises d'affiliation, OGEO FUND a également hérité de quelques immeubles dont le siège social d'OGEO FUND situé Boulevard Piercot à Liège et un immeuble situé rue Sainte-Marie à Liège.

En complément, OGEO FUND a développé d'autres projets immobiliers. Ces investissements, préalablement audités par PwC (Pricewaterhouse-Coopers), ont également été mis en place au travers de sociétés dédiées, notamment, dans une perspective de contrôle.

OGEO FUND est donc investi dans les sociétés LIG (Land Invest Group) et UrBa Liège, qui mènent des projets de grande envergure et à haut potentiel de rendement.

Des partenaires triés sur le volet

Les sous-traitants d'OGEO FUND sont soumis à un processus rigoureux de sélection régi par le code de bonne gouvernance. Les prestataires les plus importants sont tenus d'obtenir une certification par un auditeur indépendant.

- **Ethias Services S.A.** a pour mission principale de liquider les rentes de pension. Cette collaboration a été entamée avec enthousiasme et succès depuis deux ans pour la plus grande satisfaction des équipes et des bénéficiaires de rentes.

- **Integrale Insurance Services S.A.**, filiale commune avec l'Integrale CCA, délivre les prestations suivantes : calculs actuariels, comptabilité, audit interne. Au travers de ce partenariat, OGEO FUND et Integrale peuvent se positionner comme un pôle fédérateur « best in class ».

- **ESOFAC** endosse le rôle d'actuaire désigné, en surveillant les aspects techniques de financement et en vérifiant les méthodes de calculs employées par IIS.

- **PwC** est la société de révisorat agréée qui audite entre autres les comptes annuels et le calcul des provisions techniques.

D'autre part, des gestionnaires d'actifs sont sélectionnés et se voient confier des mandats de gestion diversifiés. Leurs performances sont passées en revue tous les trois mois. Ils sont mis en concurrence de manière permanente. Si les résultats ne sont pas jugés satisfaisants, ils peuvent être remplacés.

OGEO FUND a sélectionné les quatre gestionnaires d'actifs suivants :

- **Banque Degroof**
- **Crédit Agricole**
- **Dexia Asset Management**
- **KBC Asset Management**

i Tous les détails sur les immeubles en page 38.

ogeo FUND

« Les visions d'un commissaire agréé et d'un actuaire désigné sont complémentaires : le commissaire contrôle la fidélité des informations venant des entreprises d'affiliation au niveau de la fiabilité et de la transparence, des exigences de l'autorité de contrôle, … tandis que l'actuaire désigné établit le calcul des engagements, notamment en termes de cohérence entre l'actif et le passif ».

Intervention d'Anne Thiry, actuaire désigné, conférence d'OGEO FUND du 16/11/2012.

12345

UNE ORGANISATION AU SERVICE DE SES MEMBRES

Des organes de gestion souples et réactifs

OGEO FUND a mis en place une structure de gestion adaptée à ses activités, chapeautée par un conseil d'administration pluraliste.

Cette structure veille notamment à assurer une distinction appropriée entre les fonctions opérationnelles et les missions de surveillance.

Le conseil d'administration a choisi de confier la mise en œuvre de sa politique générale au comité de direction. Celui-ci dispose ainsi d'une fonction exécutive sous la surveillance du conseil d'administration (voir schéma page suivante).

Une gouvernance renforcée

Vu la nature de ses activités et l'importance des sommes gérées, OGEO FUND veille à maintenir des critères de gouvernance très élevés, notamment en enrichissant de manière permanente son **guide de bonne gouvernance** qui détaille l'ensemble des procédures en application, en vue d'une maîtrise des risques adéquate.

Ce guide se doit d'être vivant et dynamique, en intégrant les nouvelles procédures et mesures de contrôle interne mises en place. Son efficacité réside dans le fait de pouvoir s'adapter à l'évolution du fonds.

OGEO FUND est également soumis à différentes strates de contrôles très stricts :

- **L'actuaire désigné** (ESOFAC) surveille les aspects techniques de financement et vérifie les méthodes de calculs.
- **Le commissaire agréé** (PwC) audite les comptes annuels et le calcul des provisions techniques.
- **Le compliance officer** (Emmanuel Lejeune) concentre son action sur l'examen et l'évaluation du respect, par OGEO FUND, des règles relatives à l'intégrité de l'activité qu'il exerce.
- **L'audit interne** (IIS) formule des recommandations et réalise des analyses à l'égard de toutes les activités d'OGEO FUND.

OGEO FUND est un des seuls fonds de pension en Belgique à avoir, dans un souci de gestion (très) prudente, renforcé la fonction actuarielle. En effet, les plans de financement et calculs de provisions techniques sont mis au point dans un premier temps par les actuaires d'IIS (Integrale Insurance Services) et supervisés par notre actuaire désigné, qui présente chaque année son rapport actuariel au conseil d'administration.

Ce double contrôle permet notamment à OGEO FUND de proposer à ses entreprises d'affiliation des plans de financement dont toutes les hypothèses techniques (tables de mortalité, indexation, calcul des provisions techniques, etc.) ont été rigoureusement vérifiées.

En matière de contrôle externe, mentionnons que, de par la loi, OGEO FUND, comme tout autre OFP, est soumis au contrôle de la FSMA (Financial Services and Markets Authority).

La structure d'OGEO FUND peut être représentée comme suit :

L'assemblée générale
est composée des représentants de chaque entreprise d'affiliation. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour réaliser ou ratifier les actes qui intéressent l'OFP.

Le conseil d'administration
détermine la politique générale d'OGEO FUND et exerce le contrôle sur les autres organes opérationnels.

Le comité financier
étudie et propose au conseil d'administration des allocations stratégiques d'actifs et assure le suivi des portefeuilles et des gestionnaires.

Le comité de direction
met en place la politique de placement et assure le suivi des décisions prises en conseil d'administration.

Le comité comptable
permet un suivi régulier des opérations financières et comptables réalisées par OGEO FUND

Le comité technique
assure une circulation fluide de l'information interne entre les divers membres du personnel et la direction d'OGEO FUND.

¡ Tous les détails sur les organes de gestion en page 40.

12345

Des clients acteurs de la décision

OGEO FUND est un fonds multi-entreprises qui compte 8 entreprises d'affiliation. OGEO FUND a entrepris, courant 2012, de nombreux travaux afin de mettre en place des plans de financement précis pour chacune de ses entreprises d'affiliation. Ces plans de financement ont été effectués en consensus avec chaque entreprise d'affiliation avant la ratification par l'assemblée générale.

L'importance des actifs sous gestion permet de générer de substantielles économies d'échelle et d'avoir accès aux meilleurs professionnels. Toutes les entreprises d'affiliation, même les plus petites, bénéficient de prestations de très haut niveau à des coûts réduits.

Les chiffres clés au 31/12/2012

TECTEO GROUP

Mise en gestion des fonds	13/07/07
Montant des actifs sous gestion	464,4 Mio €
Nombre d'affiliés	1.694

TECTEO RESA - ex ALG

Mise en gestion des fonds	01/07/11
Montant des actifs sous gestion	193,2 Mio €
Nombre d'affiliés	445

IILE-SRI

Mise en gestion des fonds	01/07/08
Montant des actifs sous gestion	49,8 Mio €
Nombre d'affiliés	759

CILE

Mise en gestion des fonds	01/12/08
Montant des actifs sous gestion	117,4 Mio €
Nombre d'affiliés	539

Ville et CPAS de SERAING - Mandataires

Mise en gestion des fonds	01/07/09
Montant des actifs sous gestion	3,1 Mio €
Nombre d'affiliés	36

Ville et CPAS de SERAING - Personnel

Mise en gestion des fonds	19/04/10
Montant des actifs sous gestion	15,7 Mio €
Nombre d'affiliés	231

PROVINCE DE LIÈGE

Mise en gestion des fonds	01/01/10
Montant des actifs sous gestion	9,3 Mio €
Nombre d'affiliés	19

AIDE

Mise en gestion des fonds	01/01/12
Montant des actifs sous gestion	78,9 Mio €
Nombre d'affiliés	297

2012 : affiliation de l'AIDE au fonds de pension OGEO FUND

L'AIDE, Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuration des communes de la Province de Liège, a été créée en 1928 pour lutter contre les inondations dans la région liégeoise. L'épuration des eaux usées reprises par les collecteurs de l'ensemble de la Province de Liège lui a été confiée dès 1976. L'AIDE est financée par la SPGE (Société Publique de Gestion de l'Eau) et occupe actuellement 250 personnes.

TEST
CATEG
MINI
FEET
OFF
ALT
MB
IN HG
1012
2988
BARO
KNOTS
VERTICAL
SPEED
OFF
1000 FPM
1000 FT
ALT
50,000
MB
IN HG

12345

OGEO FUND CENTRE D'EXPERTISE

OGEO FUND entend s'inscrire dans un mouvement de fond qui vise à offrir des solutions modernes et novatrices en matière de pensions.

La législation étant en constante évolution dans ce domaine, OGEO FUND a l'ambition d'offrir, tant à ses affiliés qu'à un public externe, une veille pointue des développements à venir digne d'un véritable centre d'expertise.

Alors que les effets des mesures prises en 1999, pour les mandataires locaux, et en 2011 et 2012, pour les statutaires, commencent à se faire sentir, il devient d'autant plus pertinent de rendre accessible au plus grand nombre une matière qui risque de se complexifier davantage.

OGEO FUND a fait un pas dans ce sens en lançant une étude sur le financement des pensions du personnel des administrations provinciales et locales. Celle-ci dresse un état des lieux des administrations locales[1] en matière de pensions ainsi que de leurs réflexions concernant le financement de ces pensions. Elle met également en exergue les multiples défis présents et futurs et propose des pistes à investiguer.

L'enquête réalisée auprès des 281 communes wallonnes et bruxelloises a obtenu un taux de réponse de 23%[2] assurant ainsi une certaine représentativité des communes dans les conclusions obtenues.

Un tiers des communes sans stratégie de financement

Les défis auxquels les administrations doivent faire face sont nombreux. En plus d'évoluer dans un contexte budgétaire et financier difficile, elles sont confrontées aux impacts budgétaires liés au vieillissement et à l'allongement de la durée de vie[3]. Ainsi, l'impact de la charge des pensions des mandataires locaux devient de plus en plus perceptible.

35% des communes interrogées ont admis n'avoir anticipé aucune stratégie de financement pour les pensions à leur charge.

L'enquête réalisée auprès des 281 communes wallonnes et bruxelloises a obtenu un taux de réponse de 23% assurant ainsi une certaine représentativité des communes dans les conclusions obtenues.

35% des communes interrogées ont admis n'avoir anticipé aucune stratégie de financement pour les pensions à leur charge.

(1) Cette enquête est menée par l'Université de Liège et est suivie par un comité d'accompagnement qui associe l'ONSSAPL (Office National de Sécurité Sociale des Administrations Provinciales et Locales), le cabinet du Ministre wallon des Pouvoirs Locaux Paul Furlan et la direction générale opérationnelle des Pouvoirs Locaux.

(2) Toutes les tailles de communes sont représentées dans l'échantillon.

(3) Plus de 85% des communes ayant répondu à l'enquête ont un personnel statutaire âgé de 45 à 55 ans tandis que, pour 10% d'entre elles, la moyenne d'âge est de plus de 55 ans. Pour à peine 4%, le personnel statutaire est soit plus jeune soit réparti entre toutes les catégories d'âge.

L'urgence de la situation inquiète et force à réagir. La prise de fonction récente d'une nouvelle mandature offre en cela une véritable opportunité de se pencher sur cet épineux problème.

Une force de proposition

Avec cette étude, OGEO FUND ne souhaite pas se limiter à tirer la sonnette d'alarme. Bien au contraire, OGEO FUND veut être une force de proposition en participant à la réflexion commune qui doit être menée à tous les niveaux de nos institutions.

Différentes pistes sont déjà à l'étude, parmi lesquelles la constitution de réserves obligatoires, par exemple.

OGEO FUND entend poursuivre sa démarche au-delà de la finalisation de la recherche initiée avec l'Université de Liège et profitera de son site internet et de ses séminaires pour communiquer les résultats de sa contribution.

LES CAHIERS D'OGEO FUND

Les principaux investissements immobilers

Les organes de gestion

Le rapport de gestion

Les comptes annuels

Le rapport du commissaire agréé

Les principaux investissements immobiliers développés en partenariat avec Integrale Caisse Commune d'Assurance

Immeuble Arval à Zaventem
L'immeuble Integrale Zaventem est situé dans le Business Park Ikaros à Zaventem.
Bureaux : 4.700 m²
Ateliers : 500 m²
Parkings : 600 places
Locataire : Arval - bail de 9 ans depuis 2010

Porte de l'Europe à Nivelles
Ensemble de constructions situé à Nivelles et conçu par le bureau d'architectes Samyn and Partners.
Bureaux : 8.000 m²
Archives : 4.000 m²
Parkings : 289 places
Locataires :
- Holcim – bail de 9 ans depuis 2010
- Police Fédérale – bail de 18 ans depuis 2010
- Service Public de Wallonie - bail de 9 ans depuis 2010
- SPF Justice – bail de 9 ans depuis 2010

South City Office Fonsny à Bruxelles
Deux bâtiments situés Avenue Fonsny à Bruxelles.
Superficie totale : 14.180 m²
Parkings : 73 places
Locataires :
- Mehewane - bail de 9 ans depuis 2010
- BMSTECH - bail de 18 ans depuis 2010
- Smals ASBL - bail de 9 ans depuis 2010

Arsenal Building à Jambes
Immeuble situé Ancienne Chaussée de Liège à Jambes.
Bureaux : 4.500 m²
Ateliers : 500 m²
Parkings : 77 places
Locataires :
- Acerta Middelen Beheer – bail de 9 ans depuis 2008
- Idewe – bail de 9 ans depuis 2008
- Région wallonne – bail de 9 ans depuis 2010

Copernicus à Anvers
Ensemble immobilier situé Copernicusstraat à Anvers, en face de la gare.
Bureaux : 15.500 m²
Stockage : 1.300 m²
Parkings : 157 places
Locataire : VDAB - bail de 18 ans depuis 2010

Drapiers à Bruxelles
Ensemble immobilier situé rue des Drapiers à Bruxelles.
Bureaux : 6.628 m²
Archives : 518 m²
Parkings : 55 places
Locataire : Agence Européenne de Défense - bail de 13 ans depuis 2011

Waterside à Bruxelles
Ensemble immobilier situé Quai de Willebroeck à Bruxelles.
Bureaux : 11.900 m²
Archives : 650 m²
Parkings : 65 places
Locataire : Régie des Bâtiments - bail de 9 ans depuis 2011

Gutenberg à Bruxelles
Ensemble immobilier situé Avenue de Luttre à Bruxelles.
Bureaux : 4.396 m²
Archives : 18.816 m²
Parkings : 150 places
Locataire : Régie des Bâtiments - bail de 18 ans depuis 2006

Les organes de gestion

L'assemblée générale

Présidée par André Gilles, l'assemblée générale est composée des représentants de chaque entreprise d'affiliation qui a confié la gestion de son régime de pension à OGEO FUND.

L'assemblée générale a le pouvoir de poser ou ratifier les actes essentiels relatifs au fonctionnement d'OGEO FUND :

- La nomination et la révocation des administrateurs ;
- La nomination et la révocation du commissaire agréé ;
- L'exclusion des membres ;
- L'approbation des comptes et rapports annuels ;
- La modification des statuts ;
- La ratification des engagements de financement de pension ;
- La déclaration sur les principes de la politique de placement ;
- La convention de gestion avec les entreprises d'affiliation et les transferts collectifs ;
- La décharge aux administrateurs, ainsi qu'au commissaire agréé.

En 2012, l'assemblée générale s'est réunie le 22 juin.

Le conseil d'administration

Président : André GILLES
Vice-Président : Dominique DRION
Administrateur délégué : Stéphane MOREAU
Administrateurs :
- Alain DECERF
- Chantal DUPONT
- Claude PARMENTIER

Administrateur indépendant : François-Xavier de DONNEA

Le conseil d'administration délègue au comité de direction la direction effective du fonds sans toutefois que cette délégation ne porte sur la détermination de la politique générale, ni sur les actes spécialement réservés au conseil d'administration en vertu de la loi.

La politique de placement est déterminée par le conseil d'administration sur recommandation du comité financier. Le comité de direction met en place cette politique et assure le suivi des décisions prises en conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit au minimum quatre fois par an. A chaque réunion, un point est réservé au suivi de la politique de placement. Une fois par an au moins, et chaque fois que le conseil d'administration le juge nécessaire, le comité financier fait rapport au conseil d'administration sur la gestion de chaque gestionnaire d'actifs, avec une attention particulière sur le respect des mandats de gestion qui leur ont été confiés.

Par ailleurs, le conseil d'administration vérifie régulièrement que l'institution dispose des éléments suivants :

- un système de contrôle interne et une fonction d'audit interne adéquats ;
- une fonction de compliance adéquate ;
- une politique de continuité des activités ;
- une politique de sous-traitance.

Claude PARMENTIER	Alain DECERF	Dominique DRION	Chantal DUPONT	André GILLES	Stéphane MOREAU	François-Xavier de DONNEA

Le comité de direction

Président : Stéphane MOREAU
Membres du comité de direction :
- Marc BEYENS
- Emmanuel LEJEUNE

Le comité de direction assume la direction effective d'OGEO FUND sous la supervision du conseil d'administration. Le comité de direction est en relation directe avec différents intervenants dont les autorités de tutelle, les gestionnaires d'actifs, les prestataires externes et la presse.

Une fois par trimestre au moins, et chaque fois qu'il le juge nécessaire, le comité de direction rencontre chaque gestionnaire d'actifs. Celui-ci fait notamment rapport sur la performance des actifs confiés en gestion, le suivi de la stratégie de placement et le respect de son mandat de gestion défini en conformité avec la SIP (Statement of Investment Principles).

Les tâches opérationnelles du comité de direction comprennent notamment :
- La collecte des contributions aux régimes de retraite et le paiement des prestations de retraite ;
- La politique de placement ;
- La gestion actif/passif ;
- L'information à l'autorité de tutelle, aux entreprises d'affiliation et aux bénéficiaires ;
- L'élaboration et le suivi des mesures de contrôle interne ;
- L'exécution des résolutions de l'assemblée générale ;
- La préparation des comptes annuels et du rapport annuel ;
- Le suivi de la sous-traitance et des conseillers auxquels l'OFP fait appel ;
- L'élaboration du règlement d'ordre intérieur ;
- L'élaboration d'un règlement des conflits d'intérêt et d'une procédure de traitement des plaintes.

Le comité de direction se réunit selon un rythme hebdomadaire et fonctionne de manière collégiale. Le conseil d'administration lui fixe des objectifs annuels à la fois quantitatifs et qualitatifs.

Le comité technique

Membres du comité de direction : Marc BEYENS[1], Emmanuel LEJEUNE[2]
Membres du staff permanent :

- Secrétariat direction générale :
  Alexandra BEAUJEAN[5] et Amandine MOUREAU[3]
- Organisation et RH : Khadija SABRIR[4]
- Gestion financière et comptable :
  Hervé VALKENERS[6] et Guillaume STRUMAN[7]
- Gestion juridique : Laura DIEZ[9] et Philippe NAUMANN[8]
- Gestion de projets : Barbara MUTAMBA[10]

Le comité technique est un organe créé dans le but d'assurer une circulation fluide de l'information interne entre les divers membres du personnel et la direction d'OGEO FUND.

Il se réunit de façon hebdomadaire afin de mettre en place et d'assurer le suivi des décisions prises en comité de direction.

Le comité comptable

Membres du comité de direction : Marc BEYENS[1] et Emmanuel LEJEUNE[2]
Membres du staff permanent :
Guillaume STRUMAN[7] et Hervé VALKENERS[6]
Expert-comptable : Lionel LAHAYE

Le comité comptable est un organe créé dans le but d'assurer la circulation de l'information financière et comptable. Il se réunit mensuellement et est composé des membres du comité de direction, des membres du staff permanent ainsi que de notre expert-comptable travaillant en sous-traitance au sein d'Integrale Insurance Services S.A.

Il permet un suivi régulier des opérations financières et comptables réalisées par OGEO FUND, d'anticiper la réalisation de projets à long terme ainsi que leur impact sur la comptabilité. Il permet également de planifier la réalisation de tâches ou besoins particuliers de reporting.

Au sein du comité comptable, sont également abordés des sujets tels que l'amélioration de l'organisation et du contrôle interne ainsi que la mise en place de procédures à caractère financier.

Le comité comptable permet d'optimaliser la transmission et la qualité de l'information avec, pour finalité ultime, l'établissement de situations comptables intermédiaires ainsi que de comptes annuels fiables.

« Outre le conseil d'administration, l'OFP peut comporter d'autres organes opérationnels, tels un comité de direction et un comité financier. Mais contrairement à d'autres secteurs financiers, cette création n'est pas rendue obligatoire ».

P. Doyen, *L'institution de retraite professionnelle*, Editions Anthemis, 2007, page 43.

Le comité financier

Le comité financier associe deux membres du conseil d'administration, les membres du comité de direction, les deux gestionnaires financiers ainsi que des analystes externes d'expérience et de renom. Par ailleurs, tous les autres membres du conseil d'administration qui le souhaitent sont invités à y participer.

Ce comité financier étudie les stratégies envisagées et prend soin de se référer à des prévisions macro-économiques à long terme. Les tendances divergentes au sein des marchés financiers sont confrontées pour donner lieu à des scénarios réalistes de mesures du return/risque des classes d'actifs considérées déterminant l'allocation d'actifs globale.

Cette mission générale englobe notamment les points suivants :

- Etudier et proposer au conseil d'administration des allocations stratégiques en étroite corrélation avec la SIP (Statement of Investment Principles) ;
- Suivre les portefeuilles et les gestionnaires ;
- Etudier les prévisions macro-économiques long terme et en déterminer l'impact potentiel sur les passifs et les placements effectués par OGEO FUND ;
- Proposer un « reporting » reprenant les indicateurs financiers.

Le comité financier a une mission d'avis et de conseil vis-à-vis des organes de gestion d'OGEO FUND.

RAPPORT DE GESTION

1. Situation financière du fonds de pension et évolution des activités

Fonds social

Au 31 décembre 2012 et en comparaison avec la situation au 31 décembre 2011, le fonds social a évolué comme suit :

Fonds social au 31 décembre 2011	300.903.660,70 EUR
Résultat de l'exercice à affecter	212.109.590,09 EUR
Fonds social au 31 décembre 2012	513.013.250,79 EUR

Le fonds social est passé de 300.903.660,70 EUR en 2011 à 513.013.250,79 EUR en 2012. Comme exposé ci-dessus, le fonds social a augmenté de 212.109.590,09 EUR.

Notons que le compte de résultat se décompose comme suit :

Résultat technique	113.203.349,03 EUR
Résultat financier	78.559.718,38 EUR
Résultat d'exploitation	-3.346.756,71 EUR
Provision pour risques et charges	-100.140,16 EUR
Résultat exceptionnel	23.815.204,51 EUR
Impôts sur résultat	-21.784,96 EUR
Total	**212.109.590,09 EUR**

Ces mouvements s'expliquent principalement de la manière suivante :

- **Résultat technique**

Un résultat technique important a été dégagé suite à l'affiliation de la CILE à l'ONSSAPL au 1er janvier 2012 étant donné le fait que l'ONSSAPL a repris une partie des engagements de l'entreprise d'affiliation CILE sans transfert d'actifs. En effet, au contraire de ce qui se passerait dans le domaine des pensions complémentaires du deuxième pilier des travailleurs salariés ou des indépendants, le transfert des engagements ne s'accompagne pas d'un transfert d'actifs, le système de l'ONSSAPL s'appuyant sur une stricte logique de répartition. De ce fait, les provisions techniques de l'entreprise d'affiliation CILE sont impactées favorablement de 135.653.556,25 EUR.

Notons également que, suite à l'intégration de l'entreprise d'affiliation AIDE et aux adaptations des méthodes actuarielles de calcul des provisions techniques de ce canton, nous dégageons une perte technique de 5.385.814,14 EUR.

De même, le résultat technique de l'entreprise d'affiliation Ville et CPAS de Seraing – Mandataires est influencé par l'annulation de la comptabilisation d'une créance de contributions à recevoir pour un montant de 5.641.687,64 EUR.

- **Résultat financier**

Le résultat financier s'élève à 78.559.718,38 EUR, ce qui représente un excellent rendement de 9,17% pour l'année 2012 et ce, en valeur de marché.

- **Résultat exceptionnel**

En produits exceptionnels, nous avons acté l'intégration du nouveau canton AIDE au 1er janvier 2012, se traduisant par un produit exceptionnel de 7.479.175,66 EUR correspondant au résultat technique et financier des actifs jusqu'à leur transfert effectif à OGEO FUND.

Nous avons également finalisé le transfert de l'immeuble de l'ASBL IRPCAPALG, ainsi que des droits et obligations y afférants, se traduisant par un produit exceptionnel de 12.783.429,02 EUR. Ce transfert n'avait pas pu être réalisé en 2011 pour des raisons fiscales.

Dans l'entreprise d'affiliation TECTEO, nous avons également acté un produit exceptionnel de 3.660.376,88 EUR correspondant à une régularisation de primes ONSSAPL pour différents exercices antérieurs.

Marge de solvabilité

Concernant les engagements de pension en cas de décès avant la retraite, les OFP sont censés constituer une marge de solvabilité.

OGEO FUND ne calcule pas de marge mais une provision technique couvrant ce risque. Celle-ci est recalculée chaque année par nos actuaires.

Les engagements relatifs à ces rentes de survie en cas de décès avant la retraite étant très faibles en comparaison des provisions à constituer pour la retraite, il y a beaucoup de chance pour que les capitaux sous risque à calculer dans le cadre d'une marge de solvabilité soient nuls et les provisions calculées dépassent largement la marge qui aurait dû être calculée.

Par ailleurs, en majorant les provisions techniques pour le décès avant retraite, OGEO FUND fait preuve de prudence puisque la marge de solvabilité pourrait être constituée par les réserves « libres » (fonds social) ce qui n'est pas le cas des provisions techniques complémentaires calculées.

Notons enfin que ces provisions complémentaires concernent toutes les entreprises d'affiliation sauf TECTEO (hors ALG), cette entreprise d'affiliation ayant externalisé la totalité de ses prestations décès auprès de l'ONSSAPL.

Provisions techniques

Motivé par des marchés financiers de plus en plus difficiles, OGEO FUND avait revu, comme expliqué dans son rapport de gestion au 31/12/2011, ses hypothèses actuarielles au début de l'année 2012.

Les provisions techniques établies au 31/12/2011 tenaient déjà compte de ces nouveaux paramètres plus prudents, à savoir : une indexation des rentes de 2% et un rendement des actifs financiers de 4,5% pour toutes les entreprises d'affiliation d'OGEO FUND.
Confortées par la situation économique, les hypothèses utilisées au 31/12/2012 pour le calcul des provisions techniques sont restées inchangées.

Au 31 décembre 2012, les provisions techniques ont évolué comme suit par rapport au 31 décembre 2011 :

	Total 31/12/2012	Actifs 31/12/2012	Dormants 31/12/2012	Rentiers 31/12/2012	Total 31/12/2011
TECTEO	**189.995.096**	20.251.137	49.645	169.694.314	**201.446.279**
CILE	**14.831.648**	7.985.000	94.850	6.751.798	**150.485.204**
IILE	**6.409.468**	3.692.822	55.134	2.661.512	**6.650.165**
Ville et CPAS de Seraing - Personnel	**10.030.450**	502.371	0	9.528.079	**13.203.654**
Province de Liège - Mandataires	**8.453.601**	0	3.484.287	4.969.314	**9.465.394**
Ville et CPAS de Seraing - Mandataires	**9.007.078**	1.911.168	1.927.271	5.168.639	**8.305.175**
ALG	**55.076.357**	16.719.955	816.435	37.539.967	**50.709.517**
AIDE (nouvelle entreprise d'affiliation)	**75.707.417**	45.289.320	630.018	29.788.079	**0**
Total	**369.511.115**	**96.351.773**	**7.057.640**	**266.101.702**	**440.265.388**

Commentaires relatifs à ce tableau :

- **CILE** : les provisions techniques de l'entreprise d'affiliation CILE ont, comme expliqué précédemment dans le présent rapport, fortement diminué entre le 31/12/2011 et le 31/12/2012 suite à l'affiliation de la CILE à l'ONSSAPL en date du 1er janvier 2012.

- **Province de Liège – Mandataires** : diminution des provisions techniques suite au différemment de l'âge de départ en pension des mandataires dont le mandat a été renouvelé lors des élections d'octobre 2012.

- **Ville et CPAS de Seraing – Personnel** : diminution des provisions techniques suite à la reprise de plusieurs pensions et survies à charge de l'ONSSAPL.

Transfert des actifs, passifs, droits et engagements de l'AIDE OFP

Les actifs et passifs qui ont été apportés (au 1er janvier 2012) par l'OFP AIDE sont les suivants :

Actifs nets de dettes au 01/01/2012	70.196.919,95 EUR
Provisions techniques au 01/01/2012	(70.196.919,95) EUR
Surplus au 01/01/2012	0,00 EUR

Notons également que l'immeuble détenu par l'ASBL Caisse de Pensions et de Secours de l'Association Liégeoise du Gaz a été transféré en date du 18 décembre 2012 par l'ASBL vers OGEO FUND.

Placements immobiliers et financiers

Nos immobilisations[1] passent de 52.980.300,81 EUR au 31/12/2011 à 82.593.746,56 EUR au 31/12/2012. Cette augmentation de 29.613.445,75 EUR est due à plusieurs investissements immobiliers réalisés en 2012 :

Cointe Avenue des Ormes	889.264,77 EUR
Liège Rue Sainte Marie	10.969.100,00 EUR
Land Invest Group	1.122.353,00 EUR
Waterside	7.769.838,53 EUR
Gutenberg	5.095.923,00 EUR
UrBa Liège	2.475.000,00 EUR
Autres	1.291.966,45 EUR
	29.613.445,75 EUR

Nos placements financiers, en ce compris les émissions obligataires immobilières, passent, quant à eux, de 627.809.134,65 EUR au 31/12/2011 à 726.491.737,95 EUR au 31/12/2012. Cette augmentation découle, comme précédemment explicité, de l'intégration de l'AIDE OFP au 1er janvier 2012 ainsi que du très beau rendement (9,17%) réalisé sur l'année 2012.

1. *Ces immobilisations financières dans des sociétés immobilières tiennent compte des participations détenues dans ces sociétés ainsi que des éventuels prêts qui ont été octroyés par OGEO FUND à ces dernières.*

Résultat technique

Le résultat technique est en forte augmentation. En effet, il passe de 49.732.380,61 EUR en 2011 à 113.203.349,03 EUR en 2012. L'explication de ce résultat technique de 113.203.349,03 EUR est à trouver, comme expliqué ci-avant, en majeure partie dans le passage de l'entreprise d'affiliation CILE à l'ONSSAPL.

Rendement des actifs

L'article 29 de l'Arrêté Royal relatif au contrôle prudentiel des IRP impose aux OFP, contrairement aux compagnies d'assurances, une valorisation permanente des actifs financiers en valeur de marché.

L'année 2012 nous a donné un nombre grandissant de raisons pour lesquelles nous pourrions nous montrer un peu moins pessimistes.

À l'origine de ce regain d'optimisme, on trouve les actions menées par les banques centrales et les gouvernements pour réduire le « risque systémique » (à savoir le risque d'un effondrement généralisé du système financier et de l'économie).

Ceci a permis aux actions de la zone Euro d'afficher une performance impressionnante de 19.3% sur 2012. Toutefois, cette performance soutenue du marché actions européen a été une surprise quasi-générale, au premier abord, car elle ne semblait pas conforme à l'image morose de la faible croissance économique globale.

L'écart entre l'économie et la performance boursière n'a pourtant rien de nouveau. Par le passé, le marché des actions a souvent pris une direction exactement opposée à celle prise par l'économie.
Dans le cas de 2012, la diminution du risque systémique a été synonyme d'une diminution de l'aversion au risque chez les investisseurs et toute évolution de cette aversion au risque peut avoir un impact spectaculaire sur les marchés financiers. Les tendances sur les marchés financiers sont à la fois le résultat de facteurs « fondamentaux » comme la croissance économique et de facteurs psychologiques comme l'aversion au risque.

Aux États-Unis, le quatrième trimestre a été marqué par le statu quo du marché des actions (en USD), principalement du fait du « fiscal cliff », qui a ravivé les craintes d'une récession économique. La performance négative en euros du marché actions américaines au quatrième trimestre provient de l'affaiblissement du dollar qui a cédé 2.4% face à l'euro sur cette même période et 2.1% sur l'ensemble de l'année.

En devises locales, tant les marchés émergents, encouragés par des signaux positifs envoyés de Chine, que le Japon, bénéficiant de l'élection d'un nouveau gouvernement, ont affiché des performances solides.

Les taux d'intérêt, quant à eux, n'ont eu de cesse de baisser tant sur le marché des obligations d'État que des obligations d'entreprises, stimulés par l'énorme appétit des investisseurs, tant institutionnels que privés. La chute spectaculaire des

rendements des obligations d'État trouve certainement sa meilleure illustration dans la performance du prix de l'obligation linéaire belge (OLO) à 5 ans. Son rendement a frôlé les 15% en 2012.
Le seul marché obligataire étatique à afficher une performance décevante a été le marché allemand qui, sans surprise, n'a pas tiré parti du recul de l'aversion au risque. Dans le même temps, il est intéressant de relever que les rendements obligataires allemands ne sont pas, non plus, partis à la hausse.

Performances en euro	Année 2012
Actions mondiales	13.7%
Actions zone euro	19.3%
Actions américaines	13.6%
Actions japonaises	6.2%
Actions pays émergents	16.1%
Obligations gouvernementales en euro	10.6%
Obligations d'entreprises «investment grade» en euro	12.8%

Compte tenu de ce qui précède, nous notons un résultat financier positif de 78.559.718,38 EUR.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent à 3.346.756,71 EUR en 2012 contre 2.194.988,38 EUR en 2011. Cette augmentation trouve son explication dans les éléments suivants :

- **Prestations administratives et financières** : augmentation des coûts à mettre en relation avec l'importante augmentation des actifs sous gestion (933.836.946,04 EUR au 31/12/2012 contre 794.207.483,93 EUR au 31/12/2011) ;

- **Adhésion de nouvelles entreprises d'affiliation** : l'adhésion effective et potentielle de nouvelles entreprises d'affiliation a rendu nécessaire la réalisation de missions actuarielles et révisorales complémentaires.

- **Actuaire désigné** : augmentation des frais liés à la fonction d'actuaire désigné suite à la décision d'OGEO, dans un souci constant de transparence et de vérifications accrues, de séparer cette mission de celle de l'actuaire technique ;

- **Rémunérations** : ces dernières ont augmenté suite au développement de l'équipe OGEO (+ 2 ETP) afin de garantir des services de qualité en conformité avec le prescrit de nos autorités de tutelle.

- **Centre d'expertise** : réalisation de différentes études spécifiques (ULG, CIRIEC,...) suite à la volonté d'OGEO de se positionner en tant que « Centre d'expertise pensions » ;

Il est important de noter que le ratio « charges d'exploitation/actifs sous gestion » reste toujours sous l'objectif de 0,40% fixé par le Conseil d'administration d'OGEO FUND puisqu'il s'établit à 0,36% au 31/12/2012.

Provision pour risques et charges

Une provision forfaitaire pour risques et charges a été actée à hauteur de 60.000.000,00 EUR dans l'entreprise d'affiliation TECTEO-ALG.

Cette provision est destinée à couvrir les aléas financiers liés à l'ajustement du portefeuille suite à l'intégration de nouvelles entreprises d'affiliations (ALG, Socolie, ...). En contrepartie, différentes provisions actées sur 2011 ont fait l'objet d'une reprise pour un montant total de 59.899.859,84 EUR.

Utilisation d'instruments financiers

Dans le cadre de notre gestion financière, il est utilisé des options d'achat (vendues et achetées) ainsi que des options de vente (vendues).

Au 31/12/2012, le coût de rachat (en mark-to-market) des positions ouvertes est valorisé à 1.639.060 EUR contre 11.797.706,43 EUR au 31/12/2011.

2. Événements importants survenus après la date de clôture de l'exercice

Afin de tenir compte de l'évolution constante des marchés financiers, une nouvelle allocation stratégique a été décidée, comme expliqué par après dans le présent rapport, par le Conseil d'administration en date du 1er mars 2013.

Il est également à noter que la Province de Liège - Mandataires est actuellement en pleine réflexion quant à l'ouverture de son plan de pension, externalisé chez OGEO FUND, aux mandatures prenant cours après le 1er octobre 2012.

De même, le Conseil d'Administration d'OGEO FUND a décidé, sous réserve d'inventaire, d'accepter l'adhésion de la SOCOLIE avec effet rétroactif au 1er janvier 2013.

Précisons également que des discussions sont actuellement en cours avec diverses nouvelles entreprises d'affiliation potentielles (en Belgique et à l'étranger) en vue du transfert au sein d'OGEO de leurs engagements de pension et des actifs financiers y relatifs.

3. Mesures prises pour rétablir la situation financière lorsque le bilan fait apparaître une perte

Grâce à l'excellent rendement réalisé en 2012 (9,17%) ainsi qu'aux différents effets expliqués précédemment dans le point relatif aux provisions techniques, il n'y a plus qu'une seule entreprise d'affiliation qui présente une situation de sous-financement.

Celle-ci fait bien évidemment l'objet d'un plan de redressement. Précisons, à nouveau, que ce plan de redressement n'affecte en rien la surcouverture globale d'OGEO FUND.

4. Suivi du plan de financement

Les entreprises d'affiliation versent chaque année une dotation en vue du financement de leurs prestations de retraite. Conformément au prescrit de l'article 86 de la Loi du 27 octobre 2006 relative au contrôle des institutions de retraite professionnelle, des plans de financement ont été établis pour chaque entreprise d'affiliation (faisant l'objet d'une gestion séparée par entreprise d'affiliation).

Ces plans de financement ont été revus fin 2011, en vue d'encore mieux coller aux besoins et moyens de chacune de nos entreprises d'affiliation, et ont été approuvés par l'AG du 22 juin 2012, sous réserve de validation par les différentes entreprises d'affiliation. Tous ces plans de financement ont été validés et signés par les entreprises d'affiliations sauf en ce qui concerne la Ville et le CPAS de Seraing – Mandataires et Personnel car ces derniers attendent des précisions de la part de la FSMA avant validation finale.

Précisons également que ces plans seront à nouveau revus, courant 2013, afin d'y intégrer certaines recommandations émises par la FSMA.

5. Mise en œuvre de l'allocation stratégique des investissements

Comme annoncé dans le rapport de gestion de l'année dernière, la SIP (Statement of Investment Principles), qui avait été approuvée par le conseil d'administration du 17 février 2012, a été entérinée par l'AG du 22 juin 2012. L'allocation stratégique retenue dans ce document était la suivante :

	Minimum	Allocation stratégique	Maximum
Obligations	**32,5%**	**60,0%**	**90,0%**
Obligations d'états de la zone euro + cash (notation moyenne minimale : A)	17,5%	40,0%	75,0%
Obligations d'entreprises de la zone euro (notation moyenne minimale : A)	7,5%	20,0%	35,0%
Obligations émergentes et obligations à haut rendement	0,0%	0,0%	7,5%
Produits d'assurance	**0,0%**	**7,5%**	**15,0%**
Immobilier	**5,0%**	**10,0%**	**15,0%**
Actions	**5,0%**	**15,0%**	**25,0%**
Actions européennes	5,0%	15,0%	25,0%
Actions internationales	0,0%	0,0%	5,0%
EMTN	**0,0%**	**5,0%**	**10,0%**
Matières premières	**0,0%**	**0,0%**	**2,5%**
Stratégies alternatives	**0,0%**	**2,5%**	**7,5%**
		100,0%	

Cette allocation stratégique a été mise en œuvre durant l'année 2012 et a porté ses fruits en permettant d'obtenir, comme expliqué précédemment, un excellent rendement de 9,17% tout en préservant une grande sécurité et une importante diversification.

Cependant, afin de tenir compte de l'évolution constante des marchés financiers, une nouvelle allocation stratégique a été décidée par le Conseil d'administration du 1er mars 2013. Celle-ci est la suivante :

	Minimum	Allocation stratégique	Maximum
Obligations	**32,5%**	**55,0%**	**100,0%**
Obligations d'états de la zone euro + cash (notation moyenne minimale : BBB)	0,0%	35,0%	100,0%
Obligations d'entreprises de la zone euro (notation moyenne minimale : BBB)	0,0%	15,0%	35,0%
Obligations émergentes et obligations à haut rendement	0,0%	5,0%	10,0%
Produits d'assurance	**0,0%**	**7,5%**	**15,0%**
Immobilier	**0,0%**	**12,5%**	**20,0%**
Actions	**0,0%**	**20,0%**	**30,0%**
Actions européennes	0,0%	15,0%	30,0%
Actions internationales	0,0%	5,0%	15,0%
EMTN	**0,0%**	**5,0%**	**10,0%**
Matières premières	**0,0%**	**0,0%**	**2,5%**
Stratégies alternatives	**0,0%**	**0,0%**	**7,5%**
		100,0%	

Précisons que cette nouvelle allocation stratégique donnera lieu à la mise à jour de la SIP et que celle-ci devra ensuite être entérinée lors de l'AG du 21 juin 2013.

6. Principaux risques auxquels l'IRP est confrontée

Le Comité de direction a procédé à une évaluation des risques et a continué à mettre en place des mesures destinées à en améliorer la maîtrise.

Le risque principal identifié est le risque financier qui englobe, lui-même, trois risques :

Le risque de marché

Le risque de marché est le risque de pertes dues à l'évolution des paramètres économiques tels que les taux et les indices boursiers ayant pour conséquence un faible niveau de rendement ne permettant pas de couvrir les engagements.

Afin de limiter au maximum le risque de marché, OGEO FUND essaie de décorréler le plus possible son portefeuille en utilisant pas moins de 7 classes d'actifs différentes. Pour chacune de ces classes d'actifs, des bornes minimales et maximales ont été fixées afin de pouvoir migrer d'une classe à l'autre en fonction des différents risques de marché identifiés.

De même, il est demandé aux différents gestionnaires d'actifs d'avoir la plus grande diversification possible au sein de chacune des classes d'actifs. Ces derniers ont également pour mission de monitorer en permanence les différents risques de marché et d'opter pour les classes d'actifs qui présentent le couple rendement/risque le plus intéressant tout en respectant bien évidemment les bornes d'investissement qui leur ont été octroyées dans le cadre des mandats de gestion discrétionnaire.

Le risque de contrepartie

Le risque de crédit (ou de contrepartie) est le risque (de défaut) lié à la qualité des contreparties ne voulant plus ou ne pouvant plus honorer leurs dettes et affectant ainsi la qualité de solvabilité du plan.

Afin d'essayer de limiter au maximum le risque crédit, le Conseil d'Administration d'OGEO FUND a décidé que les positions en obligations d'états et d'entreprises de la zone euro doivent impérativement respecter une notation moyenne minimale de BBB (S&P) selon la grille construite par le Comité de Direction d'OGEO FUND, sur base du taux de défaut moyen à 5 ans des obligations européennes en fonction de leur rating.

De même, en ce qui concerne le risque sur actions, celui-ci doit toujours respecter une adéquation par rapport au benchmark défini. De plus, il a été décidé qu'il ne sera pas investi plus de 2,5% du portefeuille dans la même valeur.

Dans la même logique, le Comité de Direction veille constamment à une saine diversification des produits financiers acquis par Ogéo Fund.

Le risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir vendre un actif au juste prix. Il peut se traduire soit par une impossibilité effective de vendre un titre, soit par une décote dite « d'illiquidité ».

Ce risque est très faible dans le cas d'OGEO FUND. En effet, rappelons que, contrairement aux OFP gérant des engagements du deuxième pilier, les avantages assurés en OGEO FUND ne sont liquidables que sous forme de rentes payées viagèrement. Les cash-flows « out » sont dès lors facilement prévisibles.

De plus, il est important de noter que l'importance des fonds propres donne une acuité assez faible à ces risques. De même, notre Comité financier, qui associe les membres du Comité de Direction, des analystes financiers ainsi que des experts externes reconnus, a pour mission d'évaluer de manière neutre et indépendante les indicateurs financiers clés, la qualité des portefeuilles et la stratégie de placement.

Un autre risque est le risque technique qui est également scindé en plusieurs catégories :

Le risque de mortalité

Le risque de mortalité est le risque d'observer une mortalité supérieure à celle prévue dans les tables utilisées pour calculer le prix de la couverture des engagements en cas de décès.
Ce risque est, comme expliqué ci-avant, largement intégré dans les provisions techniques.

Le risque de longévité

Le risque de longévité est le risque d'observer une mortalité inférieure à celle prévue dans les tables utilisées pour calculer le prix des couvertures des contrats de type « vie », à savoir les engagements de rentes. Nos provisions techniques sont ajustées de manière annuelle afin de couvrir au mieux ce risque.

Le risque de dépenses (ou risque de frais généraux)

Ce risque, lequel repose sur le Canton commun, est monitoré en permanence par notre Conseil d'administration afin de limiter au maximum les coûts imputés à nos entreprises d'affiliation.

7. Mesures prises en matière de gouvernance

L'amélioration continue du dispositif de contrôle interne est, et restera, l'une des principales préoccupations d'OGEO FUND.

OGEO FUND a mis en place, courant 2012, toute une série de contrôles et procédures afin de garantir que l'OFP ait une conduite ordonnée des activités et une maîtrise des risques adéquate.

La démarche entamée en 2011 a été poursuivie en 2012 par la mise à jour du guide de bonne gouvernance. Il a été adapté en y intégrant les nouvelles procédures et mesures de contrôle interne.

Celles-ci constituent le cadre qui permet à OGEO FUND d'effectuer une gestion rigoureuse dans le respect des principes de bonne gouvernance établis par les textes de loi et par l'autorité de contrôle.

Mesures de contrôle interne

OGEO FUND a mis en place une structure de gestion adaptée à ses activités.

Cette structure veille notamment à attribuer clairement les fonctions opérationnelles et à assurer une distinction appropriée entre les fonctions opérationnelles et les missions de surveillance.

Cette séparation des fonctions ainsi que la définition des fonctions et responsabilités de chaque collaborateur font partie des mesures de contrôle interne générales établies au sein d'OGEO FUND.

La procédure de contrôle des gestionnaires d'actifs élaborée en 2011 a été mise en application. Un contrôle sur les transactions bancaires est également effectué chaque fois qu'une opération est effectuée.

Un contrôle sur le respect de l'allocation d'actifs est effectué au minimum une fois par an à travers une comparaison de l'allocation arrêtée dans la S.I.P. par rapport à l'allocation réelle des actifs.

Un contrôle visant à s'interroger sur la nécessité d'adapter les documents légaux de l'OFP (la convention de gestion et de sous-traitance, le règlement de pension, la stratégie de placement, le plan de financement et/ou autres documents d'importance) est effectué sur une base annuelle.

Ces différentes mesures de contrôle sont toutes détaillées dans la dernière mouture du guide de bonne gouvernance.
Des mesures visant à protéger les informations privilégiées ou confidentielles ont été mises en place. Ces mesures comprennent, entres autres, des mécanismes en vue d'empêcher l'exploitation indue d'une information privilégiée ou confidentielle. De même, une procédure relative à la gestion des données des affiliés a été mise en place.

Par ailleurs, OGEO FUND a entrepris, courant 2012, de nombreux travaux afin de mettre en place des plans de financement précis pour chaque entreprise d'affiliation. Ces plans de financement ont été effectués en consensus avec chaque entreprise d'affiliation qui a donné son aval avant l'approbation et la ratification par l'Assemblée générale de l'OFP.

Des avenants aux diverses conventions de gestion ont été rédigés afin de décrire précisément les engagements à charge de l'entreprises d'affiliation qui sont gérés par l'OFP.

Une nouvelle politique de placement d'actifs a été élaborée et ratifiée par l'Assemblée générale du 22/06/2012.

Fonction de Compliance

Pendant l'année 2012 OGEO FUND a poursuivi ses démarches afin de se conformer aux réglementations des OFP par la mise en place d'un grand nombre de mesures en matière de bonne gouvernance et de contrôle interne.

OGEO FUND dispose du cadre prudentiel général suivant :

- Politique d'intégrité
- Politique de continuité
- Politique de sous-traitance
- Charte d'audit interne
- Charte de compliance
- Procédure de traitement des plaintes
- Procédure en matière de conflits d'intérêts
- Guide de bonne gouvernance
- Code de déontologie
- Règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration
- Règlement d'ordre intérieur du Comité financier
- Charte du Comité de direction

Le Compliance Officer a néanmoins attiré l'attention des membres du Conseil d'administration sur le fait que les démarches suivantes doivent, ou devront encore être entreprises afin de répondre aux exigences de l'autorité de contrôle :

- la mise à jour des nouveaux plans de financement ;
- la mise à jour des conventions de gestion.

Précisons également que le planning de Compliance est adapté selon les priorités réelles.

Continuité des activités

OGEO FUND s'est engagé à tenir compte de ses caractéristiques spécifiques pour établir une politique de continuité adéquate et proportionnée à son activité.

OGEO FUND a tenu compte des interruptions sérieuses et non planifiées des activités.

L'IRP a veillé à ce que son organisation soit telle, qu'en cas d'interruption sérieuse et non planifiée de ses activités, elle puisse reprendre ses fonctions et services essentiels ou les rétablir le plus rapidement possible dans un délai estimé à quarante-huit heures maximum.

Audit interne

L'audit interne exerce sa mission à l'égard de toutes les activités d'OGEO FUND.

Les cycles d'audits contrôlés et/ou initiés en 2012 étaient :

- Cycle des cotisations : rapport présenté au conseil d'administration du 19/12/2012.
- Corporate gouvernance
- Gestion des risques
- Trésorerie
- Cycle des liquidations : en accord avec Ogeo Fund, cet audit a été reporté à 2013.

Les recommandations émises suite aux différents audits ont été prises en compte et seront mises en place dans les plus brefs délais.

La mission de l'audit interne se déroule suivant un plan pluriannuel.

Sous-traitance

Dans sa décision de sous-traiter des activités, OGEO FUND a tenu compte des répercussions de la sous-traitance sur son fonctionnement et des risques spécifiques liés à l'activité sous-traitée.

Au niveau des activités externalisées, OGEO FUND a initié, vis-à-vis de ses principaux sous-traitants, une demande de démontrer, par l'obtention de certifications, leur capacité à générer des services et informations de qualité.

8. Conflits d'intérêt

Durant l'exercice, aucun administrateur n'a eu, directement ou indirectement, un intérêt opposé de nature patrimoniale à une décision ou à une opération relevant du Conseil d'administration.
Nous signalons que l'auditeur interne et le Compliance Officer ont fait rapport au Conseil d'administration.

Par ailleurs, l'actuaire désigné a également fait rapport au Conseil d'administration dans le cadre de la clôture de l'exercice 2012. Il a exprimé un avis positif sur le niveau des provisions techniques au 31 décembre 2012.

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous demandons de donner décharge aux administrateurs ainsi qu'au Commissaire réviseur pour l'exercice de leur mandat pour l'exercice clôturé au 31/12/2012.

Ce rapport de gestion sera déposé, conformément aux dispositions légales, et conservé au siège administratif de l'OFP.

Fait à Liège, le 24 mai 2013.

Le Conseil d'administration

COMPTES ANNUELS

Chapitre I. Section I. - Bilan global au 31/12/2012[1]

ACTIF	codes	2012	2011
II. Immobilisations	**22**	**82.593.747**	**52.980.301**
A. Immobilisations incorporelles	221		
B. Immobilisations corporelles	222	12.539.796	706.564
C. Immobilisations financières	223	70.053.951	52.273.737
III. Placements	**23**	**726.491.738**	**627.809.135**
A. Immeubles de placement	231		
B.Titres négociables et autres instruments financiers	232	726.491.738	627.809.135
1. Actions et autres valeurs assimilables à des actions	2321	31.441.112	26.959.106
2. Obligations et autres titres de créance négociables	2322	348.377.739	322.664.653
3. Part dans les fonds communs de placement et des sociétés d'investissement	2323	279.286.439	219.417.456
4. Instruments financiers dérivés	2324	-1.639.060	-11.797.706
5. Placements à terme	2325	351.000	
6. Autres placements	2326	68.674.508	70.565.626
V. Créances	**41**	**89.706.121**	**90.236.652**
A. Contributions à recevoir	411	63.195.387	50.811.634
1. En exécution du plan de financement	4111	63.195.387	50.811.634
F. Autres créances	416	26.510.734	39.425.018
VI. Valeurs disponibles	**51**	**50.043.513**	**39.812.239**
VII. Comptes de régularisation	**431/432**	**12.739.515**	**10.305.210**
A. Produits acquis	431	7.693.510	6.178.110
B. Charges à reporter	432	5.046.005	4.127.100
TOTAL ACTIF	**21/51**	**961.574.634**	**821.143.537**

1. *Selon dispositions de l'arrêté royal du 5 juin 2007 relatif aux comptes annuels des IRP*

PASSIF	codes	2012	2011
I. Fonds propres	**11**	**513.013.251**	**300.903.660**
A. Fonds social	111	513.013.251	300.903.660
B. Marge de solvabilité	112		
II. Provisions techniques	**12**	**369.511.117**	**440.265.389**
A. Retraite et décès	121	369.511.117	440.265.389
III. Provisions pour risques et charges	**13**	**60.000.000**	**59.899.860**
IV. Dettes	**42**	**11.662.708**	**8.448.664**
A. Dettes techniques	421		
B. Dettes fiscales & parafiscales	422	3.032.322	1.346.954
C. Collatéral	423		
D. Dettes financières	424		
E. Autres	425	8.630.385	7.101.711
V. Comptes de régularisation	**433/434**	**7.387.559**	**11.625.963**
A. Produits à reporter	433	2.132.580	5.216.200
B. Charges à imputer	434	5.254.979	6.409.763
TOTAL PASSIF	**11/43**	**961.574.634**	**821.143.537**

Chapitre II. Section III. - Compte de résultats global au 31/12/2012[1]

CONTENU	codes	2012	2011
I. Résultat technique (+) (-)	**71/61**	**113.203.349**	**49.732.381**
A. Contributions (+)	710	49.765.953	50.220.954
1. En exécution du plan de financement	7101	49.765.953	50.220.954
2. En exécution du plan de redressement ou d'assainissement	7102		
C. Prestations (-)	610	-75.326.284	-67.354.102
I. Transfert des réserves de pension	716/616	70.196.920	50.529.088
1. En provenance d'aurtes organismes de pension (+)	716	70.196.920	50.529.088
2. Vers d'aurtes organismes de pension (-)	616		
J. Variation des provisions techniques	717/617	70.754.272	-5.156
a. Variation des provisions techniques relatives à la retraite et au décès (augmentation -, diminution +)	6171/7171	70.754.272	-5.156
1. Fin d'exercice (-)	6171	-369.511.117	-440.265.389
2. Début d'exercice (+)	7171	440.265.389	440.260.233
b. Variation des provisions techniques afférentes à l'invalidité et à l'incapacité de travail (augmentation -, diminution +)	6172/7172		
2. Début d'exercice (+)	7172		
M. Autres produits techniques (+)	719	3.454.176	16.344.339
N. Autres charges techniques (-)	619	-5.641.688	-2.742
II. Résultat financier (+) (-)	**72/62**	**78.559.718**	**-21.765.880**
A. Produits immobilisations financières (+)	721		
B. Produits des placements (+)	722	52.154.044	43.989.371
C. Charges des placements (-)	622	-26.768.533	-26.734.672
D. Charges des dettes (-)	623		
E. Différence de change et écarts de conversion monnaires étrangères (+) (-)	724/624	-116.001	-449.503
F. Plus ou moins-values (+) (-)	725/625	53.940.934	-37.694.043
1. Plus-values (+)	725	64.343.155	6.738.561

1. *Selon dispositions de l'arrêté royal du 5 juin 2007 relatif aux comptes annuels des IRP (nouveau schéma)*

CONTENU	codes	2012	2011
2. Moins-values (-)	625	-10.402.221	-44.432.604
G. Autres produits financiers (+)	726	397	34
H. Autres charges financières (-)	626	-651.121,95	-877.067,21
III. Résultat d'exploitation	**73/63**	**-3.346.757**	**-2.194.989**
A. Biens et services divers (-)	631	-2.871.124	-2.499.509
B. Amortissements (-) (+)	632/732	-170.442	-62.086
1. Dotation (-)	632	-174.622	-62.086
2. Reprise (+)	732	4.180	
C. Autres (-) (+)	633/733	-305.190	366.606
IV. Réductions de valeur (-) (+)	**64/74**		
A. Dotaion (-)	64		
B. Reprise (+)	74		
V. Provisions pour risques et charges (-) (+)	**65/75**	**-100.140**	**-28.600.000**
A. Dotation (-)	65	-60.000.000	-32.700.000
B. Reprise (+)	75	59.899.860	4.100.000
VI.Résultat exceptionnel (+) (-)	**76/66**	**23.815.205**	**77.337.749**
A. Produits exceptionnels (+)	76	23.922.982	107.337.779
B. Charges exceptionnelles (-)	66	-107.777	-30.000.030
VII. Impôt sur le résultat (-) (+)	**67/77**	**-21.785**	**-17.885**
A. Impôts (-)	67	-21.837	-17.885
B. Régularisations (+)	77	52	
VIII. Résultat de l'exercice à affecter (+) (-)	**78/68**	**212.109.590**	**74.491.376**
A. Bénéfice (-)	68	-212.109.590	-74.491.376
B. Perte (+)	78		

1. *Selon dispositions de l'arrêté royal du 5 juin 2007 relatif aux comptes annuels des IRP (nouveau schéma)*

Section IV - Affectations et prélèvements au 31/12/2012

CONTENU	codes	2012	2011
I. Bénéfice à affecter (+) / Perte à affecter (-)	**791/691**	**212.109.590**	**74.491.376**
1. Bénéfice (+) / Perte (-) de l'exercice à affecter	7911/6911	212.109.590	74.491.376
III. Marge de solvavilité	**793/693**		
1. Affectation (-)	693		
2. Prélèvement (+)	793		
V. Fonds social	**795/695**	**-212.109.590**	**-74.491.376**
1. Affectation (-)	695	-212.109.590	-74.491.376
2. Prélèvement (+)	795		

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Annexe 1 - Postes hors bilan au 31/12/2012

CONTENU	codes	2012
I. Sûretés réelles (+) (-)	**00**	
A. Valeurs mobilières et autres titres de créance (+) (-)	001	
B. Liquidités/dépôts (+) (-)	002	
C. Immeubles (+) (-)	003	
II. Valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warants (+)	**01**	**8.290.000**
A. Contrats d'option et warrants achetés	011	
B. Contrats d'option et warrants vendus	012	8.290.000
III. Montants notionnels des contrats à terme (+)	**02**	
A. Contrats à terme achetés	021	
B. Contrats à terme vendus	022	
IV. Montants notionnels des contrats de swap (+)	**03**	
V. Montants notionnels d'autres instruments financiers dérivés (+)	**04**	
A. Autres instruments dérivés achetés	041	
B. Autres instruments dérivés vendus	042	
VI. Engagements de revente résultant de cessions-rétrocessions	**05**	
VII. Engagements de rachats résultat de cessions-rétrocessions	**06**	
VIII. Instruments financiers prêtés	**07**	
IX. Montants non appelés sur actions (+)	**08**	
X. Autres	**09**	

Annexe 2 - Créances

CONTENU	codes	2012
		(en euros)
A. Contributions à recevoir	**411**	**63.195.387**
a. À un an au plus	411/1	49.995.387
b. À plus d'un an	411/2	13.200.000
B. Créances sur entreprise d'affiliation	**412**	**0**
1. Créances garanties	4121	
2. Créances spéciales	4122	0
a. À un an au plus	4122/1	
b. À plus d'un an	4122/2	
3. Autres	4123	0
a. À un an au plus	4123/1	
b. À plus d'un an	4123/2	
C. Crédits	**413**	**0**
a. À un an au plus	413/1	
b. À plus d'un an	413/2	
D. Créances sur entreprises d'assurance et de réassurance	**414**	**0**
a. À un an au plus	414/1	
b. À plus d'un an	414/2	
E. Collatéral	**415**	**0**
a. À un an au plus	415/1	
b. À plus d'un an	415/2	
F. Autres créances	**416**	**26.510.734**
a. À un an au plus	416/1	26.510.734
b. À plus d'un an	416/2	

Annexe 3 - Dettes

CONTENU	codes	2012
A. Dettes à un an au plus	42/1	11.662.708
B. Dettes à plus d'un an	42/2	

Annexe 4 - Instruments financiers dérivés

A. Par instrument financier dérivé (par type d'instrument financier dérivé et par type de sous-jacent (par exemple options sur actions, interest rate swaps, currency swaps...).

Type d'instrument	Vente de PUT
Type de valeur sous-jacente	Actions de marchés réglementés
I. Total des transactions effectuées à des fins de couverture et clôturées au 31 décembre :	
Total des autres transactions clôturées au 31 décembre :	
dont total des autres transactions ayant entraîné une position à découvert	
II. Total des transactions effectuées à des fins de couverture, en cours au 31 décembre	8.290.000
total des autres transactions clôturées au 31 décembre :	
dont total des autres transactions ayant entrainé une position à découvert	
III. Volume annuel total sur base des valeurs sous-jacentes pour les opérations effectuées à des fins de couverture et clôturées au 31 décembre :	
Volume annuel total sur base des valeurs sous- jacentes pour les autres opérations clôturées au 31 décembre :	
dont volume annuel total sur base des valeures sous-jacentes pour autres opérations ayant entraîné une position à découvert	
IV. Volume sur base des valeurs sous-jacentes pour les opérations effectuées à des fins de couverture, en cours au 31 décembre	
Volume sur base des valeurs sous-jacentes pour les autres opérations en cours au 31 décembre:	
dont volume sur base des valeurs sous-jacentes pour les autres opérations ayant entraîné une position à découvert	

B. Impact de l'utilisation d'instruments financiers dérivés sur les avoirs, les dettes et les engagements (exemple options sur actions, interest rate swaps, currency swaps….).

Annexe 5 - Règles évaluation - Base de conversion pour les monnaies étrangères

A. Règles applicables pour l'évaluation de l'inventaire

1. Constitution et ajustement des amortissements

Les immobilisations font l'objet d'amortissements calculés conformément au plan établi ci-après: Pourcentage d'amortissement (taux annuel): - Immobilisations incorporelles : 33,3 % - Bâtiment siège social: 3,33% - Installations et aménagements: 10% - Matériel roulant: amorti en fonction de la durée d'utilisation probable - Mobilier: minimum 10% - Matériel informatique: Minimum 33,3 %. Les frais accessoires sur bâtiments sont pris en charge intégralement l'année ou ceux-ci sont exposés. Les immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable nette dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise.

2. Réductions de valeur

II. C. Immobilisations financières. Elles font l'objet de réduction de valeur pour tenir compte des dépréciations définitives ou non à la date de clôture et dans le cas où il s'agit de valeurs représentatives. III. Placements B1 et B3 Actions, parts et autres titres à revenu variable. Ces titres sont au départ repris à leur valeur d'acquisition et réévalués à leur valeur de marché, conformément aux régles particulières des articles 43 à 54 de l'AR du 5 juin 2007. Ces titres sont évalués à leur valeur de marché (d'affectation), que celle-ci soit supérieure ou inférieure à la valeur de marché. Les plus et moins values non réalisées sont portées sous le résultat financier au point F. Plus ou moins values. Ce poste reprend également les plus ou moins values réalisées. B3. Obligations et autres titres à revenu fixe. Ces titres sont au départ repris à leur valeur d'acquisition et réévalués à leur valeur marché (d'affectation), conformément aux règles particulières des articles 43 à 54 de l'AR du 5 juin 2007.
Ces titres sont évalués à leur valeur marché ou valeur modèle, que celle-ci soit supérieur ou inférieure à la valeur marché. Les plus ou moins values non réalisées sont portées sous le résultat financier au point F. Plus ou moins values. Ce poste reprend également les plus ou moins values réalisées. V. Créances. Elles font l'objet de réduction de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieur à leur valeur comptable.

3. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges, répondant aux critères de prudence, de sincérite et de bonne foi, sont constituées pour couvrir notamment: 1. les charges de grosses réparations et de gros entretien. 2. Les risques de pertes ou de charges découlant pour OGEO FUND de sûretés personnelles ou réelles constituées en garantie de dettes ou d'engagements de tiers, d'engagements relatifs à l'acquisition à la cession d'immobilisations et de litige en cours.

4. Provisions techniques

Règles d'évalutation pour les régimes de retraite en vertu de l'article 55, alinéa 1er, 1° de la loi

Loi de survenance	0,00%
Taux d'intérêt	4,50%
Inflation	
Indexation des salaires	2,00%
Autres	0%

Annexe

II. Provisions techniques. Ce poste reprend l'ensemble des engagements vis-à-vis des affiliés et des bénéficiaires calculés par l'actuaire désigné et conforme aux articles 1 à 18 de l'AR du 12 janvier 2007. La marge de solvabilité (Légalement requise par les articles 87 et 88 de la loi), elle fait partie de l'affectation du résultat. Les provisions techniques ont été déterminées sur la base des paramètres suivants: 1. Indexation des rentes en cours de 2%/ Adaptation des salaires de 2% par an. 3. Indexation du plafond de sécurité sociale de 1%. 4. Actualisation au taux de 4,5%, ce taux correspond à une estimation prudente du rendement attendu des valeurs représentatives 5. Tables de mortalité MR/FR 6. Liquidation obligatoire en capital des prestations des actifs et des démissionnaires.

5. Autres

Principes généraux: ces règles d'évaluation se référent aux dispostions de l'arrêté royal relatif aux comptes annuels des institutions de retraite professionnelle du 05/06/2007. ACTIF II. IMMOBILISATIONS. Les immobilisations sont comptabilisées, soit à leur valeur d'acquisition, soit à leur prix de revient. VII. A. Produits acquis sur les titres sont calculés prorata temporis sur une base de 365 jours. Ceux-ci sont actés sous le poste II. Résultat financier B. Produits des placements.

B. Base de conversion en euros des éléments, repris dans les comptes annuels qui sont ou étaient à l'origine libellés en monnaires étrangères

OGEO FUND tient sa comptabilité en euro. Les postes monétaires font l'objet d'une revalorisation au 31/12 au cours moyen achat/vente. Les plus ou moins values sont actées dans le résultat financier sous le point E. Différence de change et revalorisations.

Annexe 6 - Informations complémentaires

Conformément aux nouvelles dispositions légales en la matière, nous communiquons ci-après le montant des honoraires d'audit de 77.500,00 EUR HTVA et des honoraires non-audit de 25.480,00 EUR HTVA versés durant l'année 2012 à notre commissaire, PriceWaterhouseCoopers Réviseur d'Entreprises SCCRL, représentée par Monsieur J. TISON.

Annexe 7 - Bilan Social

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:
Gestion fond de pension
CP 200.00

I. État des personnes occupées

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre general du personnel

1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	**Exercice 2012**			**Exercice 2011**
		1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3p. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)
Nombre moyen de travailleurs	100	6,4		6,4 (ETP)	3,9 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	101	10.581		10.581 (T)	6.392 (T)
Frais de personnel	102	425.804,71		425.804,71 (T)	235.845 (T)

2. À la date de clôture de l'exercice	Codes	2012		
		1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	**105**	**8**		**8**
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	7		7
Contrat à durée déterminée	111	1		1
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
c. Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	3		3
- primaire	1200			
- secondaire	1201			
- supérieur non universitaire	1202			
- universitaire	1203	3		3
Femmes	121	5		5
- primaire	1210			
- secondaire	1211			
- supérieur non universitaire	1212	3		3
- universitaire	1213	2		2
d. Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	8		8
Ouvriers	132			
Autres	133			

II. Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A. Entrées				
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit un déclaration DINOMA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'excice	205	4		4
B. Sorties				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre du personnel au cours de l'exercice	305	1		1

III. Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5812	
Coût net pour l'entreprise	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841	3	5851	1
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5833	4.950	5853	3.630

RAPPORT DU COMMISSAIRE

SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2012
Sint-Stevens-Woluwe, le 7 juin 2013

Aux Membres d'OGEO Fund OFP - Liège

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport dans le cadre de notre mandat de Commissaire. Le présent rapport reprend notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de votre Institution de Retraite Professionnelle pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2012. Ces comptes annuels, dont le total du bilan s'élève à EUR 961.574.633,82 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de EUR 212.109.590,09 ont été établis conformément au référentiel comptable applicable aux institutions de retraite professionnelle en Belgique.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité du Conseil d'administration. Cette responsabilité englobe la conception, la mise en place et le suivi d'un dispositif de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. La responsabilité du Conseil d'administration comprend par ailleurs le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations présentés dans les comptes annuels. Le choix des procédures que nous avons mises en œuvre relève de notre jugement. Il en va de même de l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour évaluer ce risque, nous avons tenu compte du dispositif de contrôle interne en vigueur au sein de l'institution de retraite professionnelle. Cette démarche avait pour objectif de définir des procédures de contrôle appropriées dans les circonstances et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce dispositif de contrôle interne. Dans le cadre de notre mission, nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'institution de retraite professionnelle, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous avons obtenu des membres du Conseil d'administration et des préposés à l'administration de l'institution toutes les explications et informations que nous leur avons demandées. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2012 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'institution de retraite professionnelle, conformément au référentiel comptable applicable aux institutions de retraite professionnelle en Belgique.

Mentions et informations complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport annuel ainsi que le respect, par l'institution, des statuts et de la législation applicable aux institutions de retraite professionnelle relèvent de la responsabilité du Conseil d'administration.

Il nous incombe de compléter notre rapport par les mentions et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre attestation des comptes annuels:

- Le rapport annuel traite des informations requises par l'Arrêté Royal du 5 juin 2007 relatif aux comptes annuels des institutions de retraite professionnelle et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels l'institution de retraite professionnelle est confrontée. Nous confirmons néanmoins que les renseignements repris dans le rapport annuel ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

- Nous n'avons pas eu connaissance d'opérations conclues ou de décisions prises en violation des statuts ou de la Loi du 27 octobre 2006 relative au contrôle des institutions de retraite professionnelle.

- Comme le souligne le rapport de gestion du Conseil d'administration, le résultat de l'exercice est positivement influencé par l'enregistrement d'un produit à caractère exceptionnel de EUR 135.653.556,25 provenant du transfert, en date du 1er janvier 2012, d'une partie importante des engagements de pensions d'une entreprise d'affiliation à l'Office National de Sécurité Sociale des Administrations Provinciales et Locales (ONSS-APL). Ce transfert a été réalisé sans qu'OGEO Fund OFP ne soit affecté sur le plan financier.

Le Commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises sccrl
Représentée par:

Jacques Tison
Réviseur d'Entreprises

OGEO FUND OFP

Siège social :
Boulevard Piercot, 46
4000 Liège

IRP agréée le 9/08/2005
N° d'identification: 50570

Siège administratif :
Boulevard d'Avroy, 134-0015
B-4000 Liège

Tél. : +32 4 222 01 15
Fax : +32 4 222 08 21
www.ogeofund.be
info@ ogeofund.be

Editeurs responsables :
Marc Beyens et Emmanuel Lejeune
Juin 2013

Conception :
Kalamos sprl - www.kalamos.be

Design :
Page UP sprl - www.pageup.be

Photos :
Audrey de Leval
Jean-Yves De Regge - Ghost

Impression :
Dereume - www.dereume.com

MIX
Paper from responsible sources
FSC® C023829

Semer pour récolter

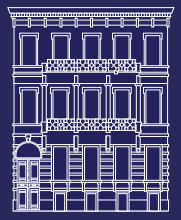

OGEO FUND OFP
IRP agréée le 9/08/2005
N° d'identification: 50570

Boulevard d'Avroy, 134-0015
B-4000 Liège

Tél. : +32 4 222 01 15
Fax : +32 4 222 08 21

www.ogeofund.be
info@ogeofund.be